

bank avec du 1^{er} dessin a été fait dans le temps mais seulement avec du 1^{er}
Pour toute ces considérations nous ne pouvons accepter de payer \$ 40⁰⁰
pas moins pour le pompage. De tous temps on a pompe de temps en
temps mais un pompage sérieux et en揖igique est effectif

Adopté unanimement.

Proposé par l'le Conseiller W. Machabéï
Secondé par Silvani Campeau
que la séance soit levée

X *Adopté unanimement.*
James M' Gibbons
Maire

*J. M. Gibbons
maire*

Canada Municipalité du Village de Labelle.
Province de Québec à une session générale du conseil municipal du Village de
district de Fontenay Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 3 Décembre
Janvier 1921 à 8 h^{es} du soir conformément aux dispositions
du code municipal de la Province de Québec à laquelle
session sont présents Maires le Maire James M' Gibbons
et les deux Conseillers, John Vallée, Silvani Campeau
Alphonse Laindon, W. Machabéï et Damasse Labelle formant
quorum sous la Présidence de Maires le Maire.
Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne
par résolution comme suit:

Proposé par l' le Conseiller Alphonse Laindon
Secondé par " Silvani Campeau
que les minutes de la séance du 6 Décembre 1920 soient
acceptées et signées

Adopté unanimement,

Proposé par l' le Conseiller Alphonse Laindon
Secondé par " Damasse Labelle

Adopté unanimement

Proposé par M^e le conseiller Wilfrid Marchabé

Secondé par M^e Alphonse Laindon

que le Secrétaire trésorier soit autorisé à préparer un règlement n° 36 amendant le Règlement n° 2 du Village de Labelle du 1^{er} novembre 1902 en ce sens que la neige et la glace soit enlevées de tous les trottoirs du Village de Labelle à 7 heures du matin le Dimanche comme les fours de la semaine et que 50 à huit heures du matin ce travail n'est pas fait l'Inspecteur de voirie fera l'ouvrage aux frais des Intéressés en défaut, il est et de même pour ce qui est de sabler les trottoirs en pente. Chaque frontière devra également être ouverte dans le même temps que les trottoirs.

Ce Règlement sera pris en considération et homologué en séance du 7 février 1921.

Qui avis publicé en soit donné à la porte de l'Eglise

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le conseiller Alphonse Laindon,

Secondé par M^e Damase Labelle

et résolu unanimement que le Règlement n° 35 ci après soit homologué et signé par M^e le Maire et le Secrétaire trésorier

Attendu qu'à la session générale du Conseil municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 8 Décembre 1920, une résolution a été passée autorisant le Secrétaire trésorier à passer un règlement n° 35 faisant défense à toutes personnes petits et grands de glisser avec ou sans sleigh ou de toute autre manière quelconque dans toutes les écoles, dans les rues et sur tous les trottoirs existants dans le territoire du Village de Labelle.

Pour tout contrevenant à ce règlement sera punie d'une amende de cinq dollars dont les parents des enfants pris en défaut seront tenus responsables. Cette amende sera payable au bureau du Secrétaire trésorier tout plaignant qui, avec preuve sérieuse et positive, déposera une plainte

et le Conseil ordonne par règlement ce qui suit:

que à l'avenir défense est faite à toutes personnes petits et grands de glisser avec ou sans sleigh ou de toute autre manière quelconque dans les écoles, dans les rues et sur tous les trottoirs existants dans les limites du village de L'Isle.

Toute contravention à ce règlement sera punie d'une amende de cinq dollars dont les parents des enfants seront tenus responsables. Cette amende sera payable au bureau de Secrétaire Trésorier et tout plaignant qui, avec preuve sérieuse et positive, déposera une plainte au bureau du Conseil, recevra la moitié de l'amende au profit après l'échec d'obtenir de la Cour décharge de sa responsabilité de tout accident qui pourraient se produire par le fait de la contravention au dit règlement.

Le règlement entre en force aussitôt sa promulgation

Donné à L'Isle le trois janvier 1921

Signt: Jules Ledoux
Secrétaire Trésorier

Signt James Mc Gibbon
maire

Vraie copie certifiée
Jules Ledoux
Secrétaire Trésorier

Proposé par M^e le Conseiller W. MacEachern

Secondé par " Alph. Landry

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

375.00	John Valla par le Comte 1/2 corde de coule pour dégelo l'aqueue printemps 1920	6.00
474.12	St. huissiers 1 corde huile maison du Conseil	4-
87.50	J. Mc Gibbon 2 gal huile et 1 globe farinaux détarriag. du port	1.20
16.00	Mme P. L. Forget 2 feuilles tuyaux maison du Conseil 0.70	
	1 pétrole aqueduc	1.50
	2 globes 1 gal huile détarriag. du port 1.70	3.90
	Adopté unanimement.	

P. L. Forget D. L. G.

Province de Québec
district de Pont-Claire
C. Labelle & Division

Election municipale du Village de Labelle le Janvier 1921 faite sur les
Saintes Evangelies de remplir bien fidèlement et impartiallement les
devoirs de la charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité
ainsi que Dieu me soit en aide et j'ai signé
assermenté devant moi à Labelle ce 1^{er} jour *J.W.B. Belanger*
de Janvier 1921 *Jules Léonard*
Notre briseur
comme le tout fut au moins déposé
dans l'ordre à la date de la mort de

Canada

Municipalité du Village de Labelle

Province de Québec
district de Pont-Claire
C. Labelle & Division

Avis public est par les présentes donné par Jules Léonard Président de l'Election Municipale
du Village de Labelle le Janvier 1921 nommé à cette charge par résolution du
Conseil en date du 6 Décembre 1920, que la mise en nomination
1^e Pour la place de Maire du Village de Labelle en remplacement de James Gibbons
sortant de charge

2^e pour la place de Conseiller en remplacement de C. Wilfrid Machabée, Arthur Alain
et Damasse Labelle sortants de charge

aura lieu le mercredi 12 Janvier 1921 entre dix heures et midi à la salle
Publique du Village de Labelle.

Et que si à l'expiration du délai fixé pour la mise en nomination des
candidats, il y a plus que le nombre voulu de candidats à élire pour
les dites charges, pour cause que la rotation se fasse le lundi 17
Janvier 1921 de 8 heures du matin à 6 heures du soir à la dite salle
publique du Village de Labelle.

J'ai nommé par commission M. W. Belanger comme mon Secrétaire d'Elections
donné à Labelle ce 1^{er} jour de Janvier 1921.

Jules Léonard
Président d'Elections

Province de Québec
municipalité du
Village de Labelle

Je, soussigné, Jules Léonard Secrétaire d'Elections..... domicilié
dans Labelle, laissez en un exemplaire... d'officier..... étant dûment assermenté déposé
et dit: Que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes, en en affichant une copie à chacun des endroits
suivants, savoir: Sur la façade de l'Eglise Catholique de la dite Paroisse de Labelle et sur la
façade de la Salle publique le Premier..... jour du mois
de Janvier 1921..... entre et heures
de l'après-midi, et en le lisant à la porte de la dite Eglise, à l'issue du service divin du matin,

district de L'Assomption tenue à la Salle Publique du Village de Labelle le Mercredi douzième jour de
février 1921 à dix heures du matin conformément aux dispositions
du code municipal de la Province de Québec et à l'avis préalablement donné
à cette fin par les ledoux Président de l'Election le 1^{er} janvier 1921 dûment
publié en la dite municipalité tel qu'il appert du certificat de publication
de cet avis ensemble annexé au présent procès verbal de cette assemblée
et demandant aux archives du dit conseil sous la Présidence de Jules Ledoux
Président d'Election nommée à cette charge par résolution du conseil en
date du 6 Décembre 1920

À dix heures de dix heures du matin le Président d'Election fait lire
l'avis donné pour la présente élection, déclare l'assemblée ouverte et
réclame aussitôt les électeurs peuvent de proposer la personne qu'ils
veulent choisir comme

- 1^e Maire du Village de Labelle en remplacement de James Mc Gibbon sortant le chargé
- 2^e Conseiller du Village de Labelle en remplacement de M^r Wilfrid Marchand, Arthur Alarie
et Damasse Labelle sortants de charges.

À dix heures de midi le Président ledoux l'assemblée est

entendu mis en nomination pour la place de Maire

M^r E. Forget marchand du Village de Labelle

suggéré par M^r Lake - comme Bourgmestre et chev. Tabacti

Arthur Alarie cultivateur du Village de Labelle

suggéré par M^r James Mc Gibbon et Damasse Labelle.

Arle Marchand cultivateur du Village de Labelle

suggéré par M^r P. E. Forget et Louis Valiquette

Entendu mis en nomination comme Conseiller du Village de Labelle.

M^r Marchand bâties du Village de Labelle

Suggéré par M^r R. Adam et Louis Valiquette

M^r Lake journalier du Village de Labelle

suggéré par Louis Valiquette et Louis Adam

Jules Brassard cultivateur du Village de Labelle Ordonné à 12⁴⁵

suggéré par James Mc Gibbon et Louis Valiquette

Subscrit et fait le 12 Janvier 1921.

Apprenant l'heure de midi, le President declare l'assamblee close et ayant obtenu
en nommation pour le candidat qui devait avoir la place
de maire et du Conseiller sortant de charge j'ordonne que la rotation
se fasse le lundi 17 janvier 1921 à l'heure de matin à 6 h. 30 soit
à la date publique du village de L'Assomption

lont mis en nomination pour la place de Maire

le P. E. Forget, A. Alain et M. Bruneau

pour la place de Conseiller

M. J. B. Maurice, W. Machabie et G. Gingras.

Publie le 12 Janvier 1921

M. Ernest L. Belanger, maire éditeur

L'assomption 1^{re} élection

Composition du conseil en 1921

Maire P. E. Forget élu en 1921 -

Conseillers. Jos. Gingras

" dominique le 7.2.21 - remplacé par J. B. Maurice le 14.2.21

W. Laake

"

W. Machabie

"

John Vallée

Élu en 1920

Silvain Campeau

"

Alph. Saindon

"

district de Montcalm convoquée tenue à la salle ordinaire des séances le 11 Janvier 1921 à 8 heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le maire James Mc Gibbon et Messieurs les conseillers Arthur Alarie, John Vallée et W. Machabie formant quorum sous la Présidence de M^r le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller John Vallée

Secondé par ~~~~ Arthur Alarie

que l'on demande écrite de M^r P. E. Forget le rôle d'évaluation soit amendé comme suit:

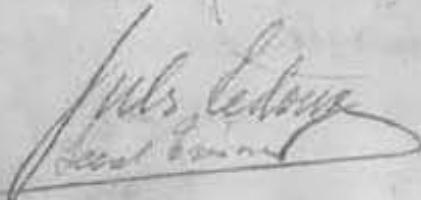
En remplaçant le nom de M^r P. E. Forget par celui de M^r W^m Lake pour l'emplacement n° 28 du rôle d'évaluation

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller W. Machabie

Secondé par ~~~~ A. Alarie

que la séance soit levée



Adopté unanimement.

Jules Létourneau
Conseiller
James Mc Gibbon
Maire

fidèlement les devoirs de ma charge et à au meilleur de mon jugement
et de ma capacité . Ainsi que Dieu me soit en aide

Affirmé devant moi à Labelle

ce 7^e jour de février 1921

Jules Lévesque
Secrétaire

P. Forget
Maire

vous Poussignies W Macharacé , J. B. Gingras et W. Gobeil ayant été élus
Conseillers de la Municipalité du Village de Labelle jurens sur le Sainte
Evangile Chacun pour soi de remplir bien et fidèlement le
devoir de ma charge et à au meilleur de notre jugement et de
notre Capacité

Affirmé devant moi à Labelle

ce 7^e jour de février 1921

J. B. Gingras
Jules Lévesque H. Alfred H. Achard
Secrétaire

je Poussignie J. B. Marinière ayant été nommé Conseiller de la
Municipalité du Village de Labelle jure sur le Sainte Evangile de remplir
bien et fidèlement le devoir de ma charge et à au meilleur de
mon jugement et de ma capacité ainsi que Dieu me soit en aide
Affirmé devant moi à Labelle

ce 7^e jour de mars 1921

Jules Lévesque J. B. Marinière
Secrétaire

district de Fontaine le 7 Janvier 1921 à 8 heures du soir conformément aux dispositions du code
de la ville et division municipale de la Province de Québec à laquelle l'union sont présents.

Present le Panier P. E. Forget et Present le Conseiller Joseph Gingras.

John Vallee, Silvani Lampeau, Alph. Laindon et W. Machabé formant quorum
sous la Présidence de Present le Panier.

Il est ordonné et statué que ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par l'le Conseiller W. Machabé

Secondé par - - - Alph. Laindon

que les minutes de séance du 16 Décembre 1920, 3 et 11 Janvier 1921 soient
acceptées et signées.

Lecture est faite au conseil d'une lettre de M^r Joseph Gingras adopté unanimement.

M^r Joseph Gingras donnant sa démission
comme Inspecteur de voirie pour le côté nord de la Rivière.

Proposé par l'le Conseiller W. Machabé

Secondé par Silvani Lampeau

que la démission de M^r Joseph Gingras comme inspecteur de voirie soit acceptée
par le conseil

Adopté unanimement

Lecture est faite au conseil d'une lettre de M^r W. Lake donnant sa démission comme
conseiller municipal du Village de Labelle.

Proposé par l'le Conseiller Alph. Laindon

Secondé par W. Machabé

que la démission de M^r W. Lake comme conseiller municipal soit acceptée

Adopté unanimement.

Proposé par l'le Conseiller John Vallee

Secondé par Joseph Gingras

que le siège de M^r W. Lake comme conseiller du Village de Labelle soit déclaré vacant

Adopté unanimement.

Proposé par l'le Conseiller W. Machabé

Secondé par John Vallee

... 1.00 1.00 1.00 1.00 1.00 1.00 1.00 1.00

que M. Jos. Brinard soit nommé inspecteur pour les deux cotés de la rivière
que le salaire d'un homme sera de \$ 3⁰⁰ par jour et avec l'équipage et l'homme
\$ 6⁰⁰ par jour

Adopté unanimement.

lecture est faite au Conseil d'une Lettre de M^r Arthur Alarie demandant la qualification
de M^r Léonide Lacasse et de M^r les conseillers.

Proposé par M^r le conseiller Silvain Campion

Secondé par . . . John Vallée

que sur la demande écrite de M^r Interesté, le rôle d'évaluation soit amendé
comme suit:

- + remplacer le nom de M^r Jos. Gingras par celui de Léonide Lacasse pour le Emp^t n° du rôle
- + , , , Jos. Lavallée Thomas Dutil
- + Joseph Vaillancourt P. E. Forget

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Jos. Gingras

Secondé par - . . John Vallée

que le certain trésorier soit autorisé à préparer un règlement n° 36 Amendant
le Règlement n° 2 du Village de Labelle du 1^{er} novembre 1902. en ce sens que,

la neige soit enlevée de tous les trottoirs du village de Labelle à 7 heures du matin
le Dimanche comme les jours de la semaine et que la glace soit bûchée de

façon à ce que les trottoirs soient d'aplomb. et que si à 8 heures du matin
le travail n'est pas fait l'inspecteur de voirie fera l'avertissement aux frais de
l'Interesté en défaut, il en est de même pour ce qui est de sabler les trottoirs au
pente, lesquels devront être mis d'aplomb avant de les sabler. Chaque fondation
devra également être ouverte dans le même temps que les trottoirs.

Ce règlement sera examiné et homologué en séance du 7 mars 1921
qui aura publié en soit donné à la porte de l'Eglise

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller W. Machabé

Secondé par - . . S. Campion

que le compte de M^r Jules Brassard pour entretien du chemin de la Chapelle soit

que M^r Morinville soit nommé auditeur du livre de la Corporation pour l'année 1920

Adopté unanimement.

Proposé par le conseiller W. Machabie

Secondé par J. Gingras

que le conseil fixe le prix de la pompe vendue à l'off. M^r Gibbons par ce dernier
du 7 juin 1920 à 25\$ avec la hose. Si le M^r Gibbons n'accepte pas ce prix, qu'il
retourne la pompe et la hose, et alors lui sera chargé depuis le temps qu'il l'a en sa
possession.

Adopté unanimement

Proposé par le conseiller J. Gingras

Secondé par W. Machabie

que le compte ci-dessous soit accepté et payé.

Payé à l'avocat A. Delage Bonoraire et consultation contrat aqueduc	45\$
vers à P. E. Forget par la C ^c Société fonderie et canister à l'huile (Eclaireur du fort)	7.85
Payé à M. Demers bulletin électorale	6.00
vers à St. Malo au Intention hiver montée Church	4.20
vers " M. Ladouceur "	0.50
vers " J. J. Gibbons "	0.50
vers " Randa Sup Co " pri du moulin d'en bas	2.25
vers " J. A. Villeneuve "	0.50
vers " Ad. Moncotte "	0.50
vers " C. P. R " pri allant au moulin d'en haut	2.00
vers " " " en bas	2.20
vers " O. Bruneau trottoir	1.25
vers " M. Marinard "	0.60
vers " Dr. Belisle "	1.60
vers " J. Hamel fils "	0.35
vers " N. Martinier & C ^c "	2.25
	18.60

Adopté unanimement

Proposé par le conseiller W. Machabie

à une session spéciale du Conseil municipal du village en date
tenue à la salle ordinaire des débarques le 14 février 1921 à 7 h. heure
du soir conformément aux dispositions du code municipal de la
Province de Québec à laquelle session tout présent

mous avons le plaisir de faire état et formuler les conclusions les suivantes
John Vallee ~~et~~ ^{de} John Vallee, Adolphus Macchabe et W. Macchabe
formant ~~comme~~ sous la direction de M. L'Amie

Il est ordonné et statué qu'au conseil statutaire ordonné
par résolution Conseil municipal

soit nommé par le Conseil W. Macchabe

second ^{Adolphus Macchabe} John Bruneau

que M. W. Macchabe soit nommé Conseiller au rang placé en
le C. Macchabe dont le siège a été déclaré vacant

Adolphus Macchabe
Proposé par le Conseil W. Macchabe

second W. Macchabe

que le décret soit voté

Adolphus Macchabe
John Bruneau

Adolphus Macchabe

Adolphus Macchabe

John Bruneau

Province de Québec des séances le 7 Mars 1921 à l'heure du soir conformément aux dispositions du code
District de Jonctcal, Municipal de la Province de Québec à ladite session sont présents Messieurs les
conseillers Joseph Gingras, John Vallée, Silvain Lampeau, Alphonse Saundou, W. Machabie
et Mme Marinière pour la présence de M^r Alphonse Saundou Pro maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le conseiller W. Machabie

Secondé " " Mme Marinière

que M^r Alphonse Saundou soit nommé Pro maire

Adopté en amendement par M^r Alphonse Saundou

Secondé " " par

que M^r John Vallée soit nommé Pro maire.

la proposition en amendement n'ayant pas eu de secondes, la proposition principale est adoptée en conséquence M^r Alphonse Saundou est nommé
Pro maire pour l'année 1921

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Joseph Gingras

Secondé par " John Vallée

que les minutes de séance des 7 et 14 Février dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller John Vallée

Secondé par " Joseph Gingras

X que l'adjudice du Village soit porté à l'actif de la corporation pour la somme
de \$10000".

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Joseph Gingras

Secondé par Silvain Lampeau

que l'audition des comptes des livres de la Corporation du Village de Salaberry

pour l'année 1920 faite par M^r l'auditeur W. Moranville belle que lue au

Conseil soit acceptée et qu'il soit payé à l'auditeur 5\$ pour son travail

Adopté unanimement.

que Messieurs John Vallée et Silvani Lampeau aillent visiter la maison de M^r J.A. Béginette et fasse rapport de leur visite, au conseil, à la séance du 4 avril prochain
Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller John Vallée
Secondé par Joseph Gingras

que notre maire M^r P.E. Forget dans un de ses voyages à Montréal, voie M^r J.A. Béginette et si alors ce vaut d'aller le fond de toutes et toute autre charge qui pourrait y avoir sur sa maison de Labelle, qu'il l'achète pour la balance de la dette

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Joseph Gingras

Secondé " John Vallée

et résolu unanimement que:
que le règlement n° 36 tel que lu au conseil et reproduit ci-après, soit homologué et signé par M^r le maire et le Secrétaire trésorier.

Municipalité du Village de Labelle.

Canada

Province de Québec

District de Montcalm

À une session générale du Conseil municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 7 mars 1921 à 8 heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents Monsieur le maire P.E. Forget et Messieurs les conseillers Jos. Gingras, John Vallée, Silvani Lampeau, Alph. Saindon, W. Machabé et F.B. Marinier formant quorum sous la Présidence de M^r le Maire.

Il est ordonné et statué que ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller Joseph Gingras

Secondé par —, — John Vallée

et résolu unanimement que le règlement n° 36, amendant le Règlement n° 2 du 1^{er} Novembre 1920 en ce qui concerne l'enlèvement de la neige et de la glace dans le Village de Labelle, ci-après, soit homologué et signé par M^r le maire et le Secrétaire trésorier.

Art. 1. 00. Loin à pied 1 @ 00 . . . 0 1 10.00 . .

de façon à ce que les trottoirs soient d'aplomb et que si à huit heures du matin
le travail n'est pas fait l'Inspecteur de voirie fera l'ouvrage aux frais des
intérêts en défaut. Il en est de même pour ce qui est de rabler les trottoirs
en pente, lesquels devront être mis d'aplomb avant d'être rables. Chaque frontière
devra également être ouverte dans le même temps que les trottoirs.
Attendue qu'avis public a été donné en conséquence et que tel avis et le
certificat de publication de cet avis ont été lus en conseil.
Attendue que le conseil a pris la dite résolution en considération, après délibération
Il est ordonné et statué par règlement du conseil et le conseil ordonne
par règlement ce qui suit :

" qu'à l'avenir la neige soit enlevée de tous les trottoirs du Village de
Lambelle à sept heures du matin le Dimanche comme le Jours de
la semaine, et que la glace soit bouchée de façon à ce que les trottoirs
soient d'aplomb et que si à huit heures du matin le travail
n'est pas fait, l'Inspecteur de voirie fera l'ouvrage aux frais
des intérêts en défaut, il en est de même pour ce qui est des
trottoirs en pente, lesquels devront être mis d'aplomb avant
d'être rables. Chaque frontière devra également être ouverte
dans le même temps que les trottoirs.

Le règlement entrera en force aussitôt sa promulgation.

Donné à Lambelle ce 7 mars 1921.

Signt Jules Ledoux

Secrétaire

Maire copie certifiée

Jules Ledoux
Secrétaire

Signt P. E. Forget

Maire

Proposé par M le Conseiller Alphonse Saindon

Secondé W. Machabée

que les officiers ci-dessous soient nommés suivant la loi.

sculpte

Thomas Labonté

en remplacement de lui-même

Province de Québec à une session générale du conseil municipal du village de Labelle tenue à la
Salle ordinaire des séances le 4 Avril 1921 à 7⁵⁰ heures du Soir conformément
aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session
sont présents: monsieur le maire T. E. Forget et messieurs les conseillers
Joseph Gingras, John Vallee, Silvani Lampeau, Alphonse Léonard,
W. Machabée et J. B. Marinier formant quorum sous la Présidence
de l'heureux le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution
comme suit:

Proposé par M^r le conseiller Silvani Lampeau

Secondé par -" John Vallee

que les minutes de la séance du 7 mars 1921 soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Silvani Lampeau

Secondé par -" J. B. Marinier

que M^r Jos. Léveillé soit nommé gardien d'enclos en remplacement de M^r J. Marinier

Adopté unanimement.

M^r Henri Las Malfours soumissionne pour la place de gardien d'aqueduc
pour la somme de \$700⁰⁰ l'an conditionnellement à ce qu'il ne soit pas
responsable de la rivière ni de améliorations.

Cette soumission reste sur la table jusqu'à la fin de Mai prochain.

Ouvert pour n'importe qui.

Proposé par M^r le conseiller W. Machabée

Secondé par -" John Vallee.

que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à préparer un règlement n° 37 amendant
le règlement n° 9 à la cédule A Echelle des taux de piéage de l'aqueduc
du Village de Labelle comme suit:

qui à partir du 1^{er} mai 1921 l'échelle des taux de piéage de l'aqueduc du Village
de Labelle sera fixée comme suit: payable d'avance par moitié le 1^{er} mai
et le 1^{er} novembre de chaque année.

Chaque tourte d'eau fourni à tout immeuble, maison privée. Propriétaire \$ 8⁰⁰

Bain maison privée	\$ 1 ⁰⁰
Watercloset "	" 2 ⁰⁰
Chaque famille additionnelle	" 5 ⁰⁰
Boucherie et maison privée	" 20..
Boulangerie "	" 25..
Buanderie "	" 25..
Hôtel	" 35..
Watercloset d'hôtel , chaque	" 8..
Bains dans les hôtels	" 5..
maison vacante , par mois	" 0.25

et que le Secrétaire trésorier donne avis à la porte de l'Eglise que ce règlement sera homologué en séance du 11 courant à 7h heures du soir à la salle ordinaire des séances

adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller W. Machabé

Seconde par " J. Gingras

que le Secrétaire trésorier soit autorisé à préparer un règlement n° 38 abrogeant l'amendement au règlement n° 19 en date du 2 avril 1917 concernant les licences de cirque et de vues animées et le remplaçant comme suit:

qu'à l'avenir une licence de cinquante dollars par représentation sera appliquée aux cirques qui viendront s'installer dans le limite du Village de Labelle et une licence de cinq dollars par représentation pour le vues animées.

qui avis public en soit donné à la porte de l'Eglise.

le Règlement sera homologué en séance du 2 mai prochain

adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller W. Machabé

Seconde par " John Vallée

fact. 7.4.21 Que le Secrétaire trésorier réponde à la lettre de M^r O. M. Savoie Superintendant de la C^r du C.P.R en dat du 22 mars 1921 F.C. 1585 et lui dire que nous ne nous expliquons pas comment il se fait que notre aqueduc ne puisse fournir l'eau nécessaire à la tank surtout dans ce moment où l'autre côté du Village n'est servi que par un tuyau d'un pouce.

D'après informations, l'homme qui pompe actuellement ne connaît pas

pas

pastiers compétent en la matière et nous aimerais que la C^e remette M^r W. Lake
pour nous pour un essai de quelques jours.

Demandez à M^r le superintendent si il pourrait nous dire quand il sera
de passage à L'Assomption.

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Alphonse Saindon
Secondé par " J. B. Marinier

que la licence pour la vente de boisson douce demandée par Madame
Mathias Ouimet lui soit accordée

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Jos. Gingras
Secondé par " Silvani Lampeau

que la demande de M^r J. B. Marinier pour obtenir un permis pour une
copie à l'italien de Pool lui soit accordée à la condition expresse de ne pas admettre
le 1^{er} ét. à la salle de pool des joueurs et même des spectateurs âgés de moins de
18 ans sous peine de voir supprimer son permis et qu'une affiche
en conséquence soit mise dans sa salle de Pool.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Jos. Gingras
Secondé par " Silvani Lampeau

que la licence pour la vente de boisson douce accordée dans le temps à
M^r Nathalia Maher soit transférée à M^r Joseph Côté

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller W. Machabie
Secondé par " John Vallée

que le rôle d'évaluation soit arrondi comme suit :

✓ Remplacez le nom de N. Maher par celui de Jos. Côté pour l'empl^h n° 80 du rôle

✓ " " Jos. Fournel art. Alarie 83 "

✓ " " Ed. Laurin Ph. Basse 97 "

✓ " " F. Chalifoux Pne F. Chalifoux fils 137 "

✓ " " E. Dufournet L. Champagne 106 à 114 du cadastre

Il reste à M^r Dufournet les Empl^h 117, 118, 119 du cadastre et M^r G. St Jean a les n° 120 à 125

✓ Remplacez le nom de M^r Nathalia Maher comme locataire de Jos. Côté Empl^h n° 146

Adopté unanimement.

à suivre -

Proposé par M^e le conseiller John Vallée

Secondé par Joseph Gingras

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

426 au D. a. a. Dufresne par la Corp^{on} pour soins à la famille Rose Desjardins

723⁰⁰

426 à Damasse Labelle "

" comme gardien.

11⁰⁰

428 à W. Machabée

réparations outils aqueduc

7⁵⁰

440 à And. Paradis

Pont " maison du Conseil

95⁰⁰

435 à Jol. Menard

bras au ch. de la Chapelle

1.40

"

montée Church.

0.60

451

par la Tabaque. Trav. chemin de la Conception

0.60

2.60

435 à Jol. Menard. par la Corp^{on}. Pelleter, bûche et sable trottoir en face de fo. Côté

0.50

"

Bouchon entonnoir dans le ch. en face de fo. Fourneau

2.00

378

par O. Bureau. Pelleter son trottoir

0.50

476

haf. Marinier & C^o

0.75

285

Gaspard Labelle

0.25

4.4

436 à Alp. Laindon par Em. Godard fil. pour avoir son Embase

0.25

298

A. A. Paquin

0.75

476

haf. Marinier & C^o

0.75

"

par la Corp^{on} pelleter le trottoir en face fo. Côté et la montée church

1.50

3.25

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le conseiller W. Machabée

Secondé " Jol. Gingras.

que le Secrétaire trésorier soit autorisé à préparer un règlement n° 39 portant le taux de la taxe municipale pour l'année 1921 à 1/2 cent dans la partie de la Valeur des biens imposables de la Municipalité du Village de Labelle suivant le rôle d'évaluation actuellement en force pour renouveler les dépenses de l'année 1920.

Ce règlement sera homologué en séance du 2 mai 1921.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le conseiller Jol. Gingras.

Secondé Silvani Campeau

fait le 7. 4. 21 d'avertir l'Inspecteur agraire M^e Philias Longfond d'avoir à examiner le Canal du chemin de l'Eglise dans la propriété de J. B. Marinier et de faire faire les réparations nécessaires.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le conseiller John Vallée

Secondé W. Machabée

que la séance soit adjournée au lundi 11 d^r

J. Vallée
s. e.

M. Joly
- E. Joly

Adopté unanimement.

Canada

Municipalité du Village de Labelle.

Province de Québec. À une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle, comme distrit de Montcalm suivie à l'assemblage en séance du 4^{er}, tenue à la salle ordinaire des Séances le 11 avril 1921 à 8 heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents messieurs les conseillers John Vallée, Alphonse Saindon, W. Machabée et J. Bégin Marinier formant quorum sous la Présidence de M. Alph. Saindon, maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par le conseiller John Vallée

Secondé par W. Machabée

que la résolution proposée par M. W. Machabée secondé par M. John Vallée, à la session générale du 4 de ce mois autorisant le Secrétaire trésorier à préparer un règlement n° 37 amendant le Règlement n° 9 à la Cédule A. Echelle des taux de péage de l'aqueduc du village de Labelle soit amendée comme suit:

- 1^e à la rubrique "Chaque service d'eau fourni à tout immeuble, maison privée, Propriétaire porter le taux de péage de \$ 8⁰⁰ à 12⁰⁰ par an.
- 2^e en ajoutant à cet amendement que les profits faits par l'aqueduc restent tout spécialement affectés à la réparation de l'aqueduc et à l'amortissement du coût de améliorations faites ou à faire.

En conséquence le Secrétaire trésorier est autorisé à préparer un règlement n° 37 amendant le Règlement n° 9 à la cédule A Echelle des taux de péage de l'aqueduc du Village de Labelle, comme suit:

qu'à partir du 1^{er} mai 1921 l'échelle des taux de péage de l'aqueduc du Village de Labelle sera fixée comme suit payable d'avance par moitié le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année

Chaque service d'eau fourni à tout immeuble, maison privée, Propriétaire \$ 12.00
locataire . 12.00

" " " maison de pension . 15.00

Chévaux depuis un an au montant . 1.50

Bêtes à corne " . 0.70

Bain maison privée . 1.00

Watercloset -- . 2.00

Chaque famille additionnelle . 5.00

à suivre.

"suite"
suite

Boucherie et maison privée	\$ 20..
Boulangerie "	" 25..
Branderie "	" 25..
Hôtel	" 35..
Ward closet d'Hôtel	" 8..
Bains dans les Hôtels	" 5..
maison vacante par mois	" 0.25

tous les profits faits par l'aqueduc restent tout spécialement affectés à la réparation de l'aqueduc et à l'assouplissement du coût des améliorations faites ou à faire

que le Secrétaire trésorier donne avis à la poste de l'Eglise que ce règlement sera homologué en séance du 18^e à 7/4 heure du soir à la salle ordinaire des séances.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le conseiller J. B. Marinier
Secondé " W. Marchabie

que la demande de M^e Jos. Lété pour obtenir un permis pour une table de Pool lui soit accordée à la condition expresse de ne pas admettre à la salle de Pool des joueurs et même des spectateurs âgés de moins de 16 ans sous peine de voir supprimer son permis et qu'une affiche en conséquence soit mise dans sa salle de Pool

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le conseiller J. B. Marinier
Secondé " W. Marchabie

que le gardien d'aqueduc déterre demain le tuyau principal dans la côte du dépôt en haut de la côte pour voir si c'est du 2 ou du 3" et en faire rapport, que M^e Milford descende les tuyaux de 3" qui sont du côté du bassin et les préparer prêts à placer

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le conseiller John Valli
Secondé " W. Marchabie

que la séance soit adjournée au lundi 18 de ce mois à 7/4 heure du soir et qu'avis en soit donné aux Conseillers absents.

Jules Leclercq
sec. trésorier

Adopté unanimement.
John Valli

Canada

Municipalité du Village de Labelle.

Province de Québec A une session générale du conseil municipal du Village de Labelle district de Montcalm, comme suite à l'afournement en séance du 11 et tenue à la salle ordinaire des séances le 18 Avril 1921 à 7^{3/4} heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire P. E. Forget et messieurs les conseillers Joseph Guignard, John Vallée, Silvain Campeau, W. Machabé et J. B.^{le} Marmier formant quorum sous la Présidence de ^{l'} le Maire. Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par ^{l'} le Conseiller W. Machabé

Secondé par " John Vallée

et résolu unanimement que le Règlement n° 37 amendant le règlement n° 9 à la cédule A, échelle des taux de péage de l'aqueduc du Village de Labelle soit homologué et signé par ^{l'} le maire et le Secrétaire Trésorier Règlement n° 37 amendant le règlement n° 9 à la cédule A, échelle des taux de péage de l'aqueduc du Village de Labelle.

Canada

Municipalité du Village de Labelle

Province de Québec A une session générale du conseil municipal du Village de Labelle district de Montcalm, comme suite à l'afournement en séance du 11 courant tenue à la salle ordinaire des séances le 18 avril 1921 à 7^{3/4} heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents messieurs le Maire P. E. Forget et messieurs les conseillers Joseph Guignard, John Vallée, Silvain Campeau, W. Machabé et J. B.^{le} Marmier formant quorum sous la Présidence de ^{l'} le Maire. Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonne par résolution comme suit.

Proposé par ^{l'} le conseiller W. Machabé

Secondé par " John Vallée

et résolu unanimement que le Règlement n° 37 amendant le Règlement n° 9 de la cédule A, échelle des taux de péage de l'aqueduc du Village de Labelle soit homologué et signé par ^{l'} le Maire et le Secrétaire Trésorier.

Attendu qu'à la session générale du Conseil municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 11 Avril 1921 une résolution a été passée autorisant le Secrétaire Trésorier, à préparer un règlement n° 37 amendant le règlement n° 9 à la cédule A, échelle de taux de péage de l'aqueduc du Village de Labelle comme suit:

qui à partir du 1 ^{er} mai 1921 l'Echelle des eaux de piéage et l'aqueduc du Village de Labelle sera fixée comme suit: payable d'avance par moitié le 1 ^{er} mai et le 1 ^{er} novembre de chaque année;	
Chaque service d'eau fourni à tout immeuble maison Propriétaire	\$ 12.00
" "	locataire . 12.00
" " " maison de pension . 15.00	
Chevaux depuis un an en montant . 1.50	
Bêtes à cornes . 0.70	
Bain maison privée . 1. "	
Watercloset "	. 2. "
Chaque famille additionnelle . 5. "	
Boucherie et maison privée . 10. "	
Boulangerie "	. 15. "
Buanderie . 25. "	
Hôtel . 35. "	
Watercloset d'Hôtel . 8. "	
Bains dans les Hôtels . 5. "	
maison vacante, pas moins . 0.25	

Tous les profits faits par l'aqueduc restent tout spécialement affectés à la réparation de l'aqueduc et à l'amortissement du coût des améliorations faites ou à faire.

Attendu que avis public a été donné en conséquence et que tel avis et le certificat de publication de cet avis ont été lus en conseil.

Attendu que le conseil a pris la dite résolution en considération, après délibération. Il est ordonné et statué par règlement du Conseil et le Conseil ordonne par règlement ce qui suit:

Règlement n°37 amendant le Règlement n°9 à la cédule A. Echelle des eaux de piéages de l'aqueduc du Village de Labelle.

qui à partir du 1^{er} mai 1921 l'Echelle des eaux de piéage et l'aqueduc du Village de Labelle sera fixée comme suit payable d'avance par moitié le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Chaque service d'eau fourni à tout immeuble maison privée Propriétaire \$ 12.00

" " " locataire . 12.00

" " " maison de pension . 15.00

Chevaux depuis un an en montant . 1.50

Bêtes à cornes . 0.70

Bain maison privée	\$ 1. -
Watercloset "	" 2. -
Chaque famille additionnelle	" 5. -
Boucherie et maison privée	" 20. -
Boulangerie "	" 25. -
Blauderie "	" 25. -
Hôtel	" 35. -
Watercloset d'Hôtel	" 8. -
Bain dans les Hôtels	" 5. -
maison vacante par mois	" 0.25
Tous les profits faits sur l'aqueduc restent tout spécialement affectés à la réparation de l'aqueduc et à l'amortissement du coût des améliorations faites ou à faire.	

Donné à Labelle ce 18 Avril 1921

Jules Lédon
Secrétaire trésorier

Signé J. E. Forget
maire

Vraie copie certifiée

Jules Lédon
Secrétaire trésorier

Proposé par M^e le conseiller Jos Gingras
Seconde par " Silvani Lampeau

que le Secrétaire trésorier mette un avis à la porte de l'Eglise convoquant pour le lundi 9 mai prochain à 9 heures du matin à la Salle publique du Village de Labelle, les Electeurs propriétaires en assemblée publique pour approuver ou désapprover le Règlement n° 37 amendant le règlement n° 9 à la cédule A, Echelle des taux de l'eau de l'aqueduc du Village de Labelle et procéder à la votation de 9 heures du matin à 6 heures du soir
Adopté unanimement.

Proposé par M^e le conseiller Jos Gingras.

Seconde par " J. B. Marinier

que St. Milford connecle demain le tuyau de 3" à celui de 2" chez Hitchot et le conduise dans la bank en le posant sur la terre.

Adopté unanimement

Proposé par M^e le conseiller Jos Gingras

Seconde " W. Machalek

que le Secrétaire trésorier rappelle au Département de la Colonisation notre correspondance de Juin 1920 au sujet du front de Labelle

et prié le Département de nous envoier de suite un homme compétent pour examiner le Pont et savoir ce qu'il y a à y faire

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller W. Machabée
Secondé par Silvani Lampeau
que la Séance soit levée

Jules Lévesque
Paul Bessette

Adopté unanimement.

Eugène
Maire

Canada

Municipalité du Village de Labelle

Province de Québec A une session générale du conseil municipal du Village de Labelle tenue à la distict d'Antoineville salle ordinaire des séances le 2 mai 1921 à 8 heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents messieurs les Conseillers John Vallée, Joseph Gingras, Silvani Lampeau, W. Machabée et J.B. Marinier formant quorum sous la Présidence de M^e W. Machabée Maire Protempore.

Il est ordonné et statué à ce conseil statué et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par M^e le Conseiller John Vallée
Secondé par Jos. Gingras.

que M^e W. Machabée soit nommé Maire Protempore

Proposé en amendement par M^e le Conseiller W. Machabée
Secondé

que M^e John Vallée soit nommé Maire Protempore

La proposition en amendement n'ayant pas eu de secondement la proposition principale est donc adoptée unanimement
Proposé par M^e le Conseiller John Vallée

Secondé " J.B. Marinier

que les minutes des séances des 4. 11. et 18 Avril dernier soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e J.B. Marinier
Secondé par John Vallée

que M^e Joseph Ménard soit autorisé à réparer de suite demain matin la boîte qui traverse la montée Church dans le cours d'eau Bessier, de

pas ouvrir en dessous de la boîte avec du petit gravier et de mettre la boîte étanche. en un mot qui il fasse un bon ouvrage

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le conseiller John Vallee
Secondé " "

que M^r St. Milgours soit engagé comme gardien d'aqueduc à raison de \$ 600.- par aux mêmes conditions que l'année dernière c'est à dire astreint aux travaux d'améliorations et de prolongement dans le Village mais que si la Corporation fait de gros travaux à la tête de l'aqueduc le Conseil consentirait à lui payer la fournie régulière d'un homme y compris son salaire régulier comme gardien d'aqueduc.

M^r St. Milgours refuse d'accepter dans ces conditions.

M^r W. Machabée sera gardien des clefs du magasin de l'aqueduc et M^r S. Lampeau prendra charge des fanaux du Pont, provisoirement

Proposé par M^e le conseiller John Vallee

Secondé par " S. Lampeau

que le rôle d'évaluation soit amendé comme suit:

+ Remplacer le nom de J.A. Moim par celui de J.B. Gagnon Empl^t n° 140

+	"	A. Turcotte	JAMES Mc Gibbon	"	183
+	"	JAMES Mc Gibbon	"	A. Turcotte	"
+	"	J. E. Giguere	"	J. B. Boudrias	"
+	"	Julian Brassard	"	Pierre Arthée	"
+	"	Jos. Côté	"	Jos. Francoeur	"

+ Détour le nom de Raoul Parry comme locataire au remplacement de celui de Rosario Rivard. Emplacement n° 183

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le conseiller Silvani Lampeau
Secondé " Joseph Gingras

et résolu unanimement que le Règlement n° 38 abrogeant l'amendement au règlement n° 19 du 2 avril 1917 concernant les licences de cirques et de vues animées soit homologué et signé par M^e le Maire et le Secrétaire Trésorier

Référant n° 38 abrogeant l'amendement au Règlement n° 19 du 2 avril 1917 concernant les licences de cirques et de vues animées.

A une session générale du Conseil municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 2 mai 1921 à 8 heures du Soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle

Session sont présents : messieurs les conseillers John Vallée, Joseph Gingras Silvani Campeau, W. Machabée et J. B. Marinier formant quorum sous la Présidence de M. W. Machabée maire Protomaire.

Il est ordonné et statué que ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par M. le Conseiller Silvani Campeau

Secondé par M. Joseph Gingras

et résolu unanimement que le Règlement n° 38 abrogeant l'amendement au règlement n° 19 du 2 avril 1917 concernant les licences de cinque et de vues animées ci-après soit homologué et signé par M. le maire et le Secrétaire trésorier. Attendu qu'à la session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 4 avril 1921 une résolution a été passée autorisant le Secrétaire trésorier à passer un règlement n° 38 abrogeant le règlement n° 19 du 2 avril 1917 concernant les licences de cinque et de vues animées et le remplaçant comme suit :

"Qui à l'avenir une licence de cinquante dollars par représentation sera appliquée aux cinques qui viennent s'installer dans les limites du Village de Labelle. et une licence de cinq dollars par représentation pour les vues animées. Attendu qu'avis public a été donné en conséquence et que tel avis et le certificat de publication de cet avis ont été lus en conseil

Attendu que le conseil a pris la dite résolution en considération, après délibération. Il est ordonné et statué par règlement du conseil et le conseil ordonne par règlement ce qui suit :

Règlement n° 38 abrogeant l'amendement au Règlement n° 19 du 2 avril 1917 concernant les licences de cinque et de vues animées.

qui à l'avenir une licence de cinquante dollars par représentation sera appliquée aux cinques qui viennent s'installer dans les limites du Village de Labelle et une licence de cinq dollars par représentation pour les vues animées.

Le règlement entre en force aussitôt sa promulgation.

Donné à Labelle ce 2 mai 1921

Signt Jules Ledoux

Secrétaire trésorier

Signt W. Machabée
maire Protomaire

Vraie Copie Certifiée

Jules Ledoux
Secrétaire trésorier

Proposé par M^e le Conseiller John Vallée

Secondé par " J.B^e Marinier

et résolu unanimement que le Règlement n° 39 ci-après soit homologué et signé par M^e le Maire et le Secrétaire Trésorier.

Règlement n° 39 portant le taux de la Taxe Municipale pour l'année 1921
à 1½ Cent dans la Piastre.

A une session générale du Conseil Municipal du Village de L'abellé, tenue à la salle ordinaire des séances le 2 mai 1921 à 8 heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents : Messieurs les Conseillers John Vallée, Joseph Guynap, S. Campeau M. Machabé et J.B^e Marinier formant quorum sous la Présidence de M. W. Machabé Maire protémpore.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M^e le Conseiller John Vallée

Secondé par J.B^e Marinier

et résolu unanimement que le décret n° 39 ci-après soit homologué et signé par M^e le maire et le Secrétaire Trésorier.

Attendu qu'à la session générale du Conseil Municipal du Village de L'abellé tenue à la Salle ordinaire de séances le 4 Avril 1921 une résolution a été passée autorisant le Secrétaire trésorier à préparer un règlement n° 39 portant le taux de la Taxe Municipale pour l'année 1921 à 1½ Cent dans la piastre, de la valeur des biens imposables de la Municipalité du Village de L'abellé suivant le rôle d'évaluation actuellement en force, pour rencontrer les dépenses de l'année 1920.

Attendu qu'un avis public a été donné en conséquence et que tel avis et le certificat de publication de cet avis ont été lus en conseil

Attendu que le conseil a pris la dite résolution en considération

Attendu qu'il est nécessaire que la somme de # 2648⁰³ soit prélevée par cotisation ou par voie de taxes directe sur les biens imposables de la Municipalité du Village de L'abellé pour rencontrer les dépenses de l'année 1920 savoir :

Salaire du Secrétaire trésorier	# 150..
divers.	12.50

Règlement n° 21

Imprimés

Pension de Dame Papineau

Taxes de la Salle Publique

Taxes de Comté

	# 179..
	3.30
	120..
	57.75
	<u>122.34</u>

Report # 644.89

Fonds de bâtiere et juvie et divers.	59.87
Emprunt 11000 ⁰⁰	733.75
Voivie	744.42
Éclairage du pont	61.91
Déparation du front	219.12
Printemps	99.-
Maison du Conseil	85.07
	\$2648.03

apres délibération il est ordonné et statué par règlement du Conseil et le Conseil ordonne par règlement ce qui suit:
 qui afin de renouveler la somme de \$2648⁰³ due par la corporation pour les causes et raisons ci-dessus. Une taxe ou imposition d'une cent et demie dans la partie de la valeur cotisée des biens imposables de la municipalité du Village de Labelle, soit par les présentes imposée et devra être prélevée de la manière voulue par la loi; et que le Secrétaire Trésorier au bureau duquel la date somme de \$2648⁰³ à être cotisée et collectée comme susdit sera due et payable, sera tenu à faire un rôle de perception aux fins de prélever par voie de taxation directe la cotisation imposée par les présentes aussitôt après la promulgation du présent règlement.

Donné à Labelle ce 2 Juin 1921

Signé Jules Lédoze
Secré. TrésorierSigné Wilfrid Machabé
maire protempéVraie Copie certifiée
Jules Lédoze
Secré. TrésorierProposé par l'le Conseiller Jos. Gingras
Second " J. B. Marinier

que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés

P	à Aug. Bouilland Jeu du 19.4.21.	Couplage, Enols, unions &c ^o	51.50
"	27.4.21.	1. famille Caoutchouc	22.94
435	à Jos. Marinier. Travaux au pont. Bon X ^a	17.54	
"	au chemin de la chapelle	6.62	
328	à Jos. Bruneau. Rep ^m à son trottoir	2.02	
476	N. Marinier &c ^o	0.25	
"	Copf ^m	0.60	27.03
"	Maison du Conseil		

464 n	à P. E. Forget Éclaireur du feu.	2. .	
n	équidur divers.	1.62	
n	maison du conseil	<u>3.30</u>	6. 92.
417	à S. Campeau par le Cap ^{on} confectionné un banc pour filer le tuyaux		1.75
474 à St. Malo	charrié le tuyaux 3" équidur.	4. .	
n	bois pour banc à filer le tuyaux	1. .	
n	bûche chez Hitchot	0.75	
n	les malo	1 formeuse pour le tuyaux à la toupie	1. 50
317 à John Vallée	" "		3. 00

Adopté unanimement.

Proposé par M. le conseiller Jos. Gingras

Seconde S. Campeau

que l'Inspecteur de voirie fasse faire de suite le trottoir de l'Av. J. M. Gibbons en allant chez St. Malo

Adopté unanimement.

Proposé par M. le conseiller John Vallée

Seconde J. B. Marinier

que la séance soit levée

Adopté unanimement

*W. L. Léonard
sec. trésorier*

*Wilfrid Lachapelle
maire postampac*

Municipalité du Village de Labelle.

Canada

Province de Québec à une session spéciale du conseil municipal du Village de Labelle régulièrement convoquée
District de Pont-Claud, tenue à la salle ordinaire des séances le 16 mai 1921 à 8 heures du soir conformément
aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents
M. le maire P. E. Forget et messieurs les conseillers Joseph Gingras, John Vallée,
Silvani Campeau, Alphonse Landry et Wilfrid Machabie formant quorum sous
la Présidence de M. le maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M. le conseiller Jos. Gingras

Seconde par Silvani Campeau

que le conseil fait droit à la requête de M. Dicudomi Thomas et Dame M^e Sophie Martel et leur accorde le permis les autorisant à tenir un hôtel au Village de Labelle, lesquels hôteliers tiennent déjà depuis plusieurs années et ce aux conditions de notre règlement municipal en ce qui concerne la licence d'exploitation.

Il le Docteur a.a. Dufresne demande au conseil, tant en son nom personnel, qu'en nom des propriétaires riverains de la rue montant le long de sa propriété, d'avoir l'aide du conseil pour faire dans cette rue des travaux utiles et permanents. Le conseil prend cette demande en considération.

Proposé par M^e le Conseiller W. Machabée
Secondé par John Vallée

que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à collecter l'eau de suite sur les baux du vieux tarif, et que toute personne qui ne paiera pas son eau, de la faire fermer de suite.

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller W. Machabée
Secondé par Jos. Gingras

que M^r St. Malovert réponde de suite les tuyaux de l' aqueduc cassé dans la rivière à raison de \$ 3⁰ par foot, et que les hommes qu'il engagera seront payés au même taux.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller John Vallée

Secondé par W. Machabée

que le Secrétaire Trésorier réponde à la lettre de M^r S. Dufault, sous ministre de la Colonisation, en date de 10 oct^{bre} lui disant que le conseil accepte les conditions du Département, et demande à ce qu'un homme compétent vienne de suite voir quel bois il faut, leurs dimensions, les quantités nécessaires pour faire les réparations pour qu'on puisse les rendre sur les lieux au plus tôt le pont étant devenu plus dangereux que jamais.

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller W. Machabée

Secondé " Jos. Gingras

que sur la plainte de M^r Ph. Longpré que l'Inspecteur de voirie Jos. Minard préviennent M^r Louis Valiquette de ne plus déverser ses déchets dans le Chemin de la Chapelle et de lui faire enlever ceux qui il y a déposé déjà.

qui il préviennent dans le même sens, M^r Adelme Dauphin qui a déversé des ordures dans le chemin en face de chez Alphonse Belanger fils.

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller W. Machabée

Secondé par Jos. Gingras.

que l'Inspecteur de voirie arrange les méchants trous dans la route du dépôt.

et qu'il demande à M^r Giatton pour avoir un peu de couche.

qui il avertisse de nouveau la Sabaque et M^r J. B. Paquette d'avoir à faire leurs embases sur le Chemin de la Conception, et ce dans les 8 jours passé ce déclaré l'Inspecteur fera les travaux à leurs frais

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Jos. Gingras
Secondé " J. Vallée

que la séance soit levée

Adopté unanimement

Jules Léonard
sec. Gouverneur

M. Forget
maire

Municipalité du Village de Labelle.

Canada à une Session Spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle régulièrement convoquée, tenue à la Salle ordinaire des séances, le 21 mai 1921 à 6^h/2 heures district de Montcalm du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents l'ancien le Maire P. E. Forget et Messieurs les conseillers John Vallée, Silvani Campion et W. Machabéa formant quorum sous la Présidence de M^r le Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r W. Machabéa

Secondé par

que la cédule de taux de péage de l'aqueduc du Village de Labelle, reste pour le Règlement nouveau n° 40 telle qu'elle était par le Règlement n° 37

Proposé en amendement par M^r le Conseiller John Vallée

Secondé

Silvani Campion

que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à préparer un règlement n° 40 amendant le Règlement n° 37 à la cédule A Echelle des taux de péage de l'aqueduc de Labelle. Similaire au Règlement n° 37 sauf à porter à \$10.00 au lieu

de \$12.00 le taux pour chaque service d'eau à tout immeuble, maison privée,

Propriétaire et locataire

La proposition principale n'ayant pas eu de secondes, la proposition en amendement est

Proposé par M^r le Conseiller John Vallée
Secondé Silvani Campion
que la séance soit levée

Jules Léonard
sec. Gouverneur

M. Forget
maire

Adopté unanimement

Canada

Province de Québec
district de MontréalMunicipalité du Village de Labelle.

A une session générale du Conseil municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 6 juin 1921 à 7^{3/4} heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents: monsieur le maire P. E. Forget et Messieurs les conseillers Jos. Gingras, John Valla, Silvani Campican, Alphonse Léonard et Wilfrid Machabée formant quorum lors la Présidence de monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M. le Conseiller John Valla

Secondé par " Silvani Campican

que les minutes des séances des 2, 16 et 21 mai derniers soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jos. Gingras

Secondé " S. Campican

et résolu unanimement que le Règlement n° 40 amendant le Règlement n° 9 à la cédule A Echelle des taux de piéages de l'aqueduc du Village de Labelle, reproduit ci dessous soit homologué et signé par M. le Maire et le Secrétaire trésorier

Attendu qu'à la session spéciale du conseil municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 21 mai 1921, une résolution a été passée autorisant le Secrétaire trésorier à préparer un règlement n° 40 Amendant le Règlement n° 9 à la cédule A, Echelle des taux de piéage de l'aqueduc du Village de Labelle comme suit: qu'à partir du 1^{er} Novembre 1921 l'Echelle des taux de piéage de l'aqueduc du Village de Labelle sera fixée comme suit: payable d'avance par moième le 1^{er} Novembre et le 1^{er} mai de chaque année.

Chaque service d'eau fourni à tout immeuble maison privée Propriétaire \$ 10..

" " Locataire . 10..

maison de pension . 15..

. . 1.50

Chaussée depuis un an au montant

Bûche à come 0.70

Bain maison privée 1..

Watercloset 2..

chaque famille additionnelle 5..

Boucherie et maison privée 20..

Boulangerie 25..

Buanderie 25..

à suivre

Suite.

Hôtel

35.

Watercloset d'Hôtel

" 8. "

Bains dans les Hôtels

" 5. "

Maisons vacantes par mois

" 0. 25

Tous les profits faits par l'aqueduc restant tout spécialement affectés à la réparation de l'aqueduc et à l'amortissement du coût des améliorations faites ou à faire.

Le règlement sera homologué en séance du 6 juin 1921

Attendu qu'un avis publicé a été donné en conséquence et que tel avis et le certificat de publication de cet avis ont été lus en conseil.

Attendu que le conseil a pris la dite résolution en considération, après délibération. Il est ordonné et statué par règlement du Conseil et le conseil ordonne et statue par règlement ce qui suit:

Règlement n° 40 amendant le Règlement n° 9 à la cédule A. Echelle de Taxe de pêche de l'aqueduc du Village de Labelle.

qui à partir du 1^{er} novembre 1921 l'Echelle des Taxe de pêche de l'aqueduc du Village de Labelle sera fixée comme suit: payable d'avance par moitié le 1^{er} Novembre et le 1^{er} Mai de chaque année.

Chaque service d'eau fourni à toute immobile maison privée. Propriétaire # 10.00

locataire " 10.00

maison de pension " 15.00

Chèvres depuis un an en montant " 1.50

Bêtes à corne " 0.70

Bain maison privée " 1.00

Watercloset " 2.00

Chaque famille additionnelle " 5.00

Boucherie et maison privée " 20.00

Boulangerie " 25.00

Branderie " 25.00

Hôtel " 35.00

Watercloset d'Hôtel " 8.00

Bain dans les Hôtels " 5.00

Maison vacante par mois " 0.25

Tous les profits faits par l'aqueduc restant tout spécialement affectés à la réparation de l'aqueduc et à l'amortissement du coût des améliorations faites ou à faire.

Donné à Labelle ce 6 juin 1921

Siglé Jules Léonard
Sec. Gén.

Vraie copie certifiée

Jules Léonard
Sec. Gén.

Siglé P. E. Forget
maire

Proposé par l' le conseiller John Vallée
Secondé par J. Gingras

que le Secrétaire trésorier mette un avis à la porte de l'Eglise convoquant pour le lundi 27 juin courant à la Salle publique du Village de Labelle, une assemblée publique des électeurs propriétaires du Village de Labelle pour approuver ou désapprouver le règlement n°40 homologué ce jour, amendant le Règlement n°9 à la cédule A. Echelle des taux de piages de l'aqueduc au village de Labelle et procéder à la rotation de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

Adopté unanimement.

Communication est faite au conseil de la démission de M^e J.B. Marinier comme conseiller municipal.

Proposé par M^e le Conseiller W. Machabée

Secondé par J. Gingras

que le conseil regrette ne pouvoir accepter la démission de M^e J.B. Marinier comme conseiller municipal et que si il ne réjoue pas il sera mis à l'amende suivant la loi

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller J. Gingras

Secondé S. Lampeau

que la date d'évaluation soit amendé comme suit:

+ En remplaçant le nom de l' ^r P. E. Forget par celui d'Armand Lecompte pour l'empl ⁿ 128 du rôle			
+ " " " W. Machabée	Wilfrid Giroux	164	"
+ " " J. J. Mc Gilboe	Olophas Belisle	105	"
+ " " Chas. Labonté	E. D. Richard	40	"
+ Remettre le nom de W. Morinville comme locataire de F. Chalifoux fils		137	"
+ " " Jimcoy labonté		137	"

Adopté unanimement.

que le Secrétaire trésorier envoie à la C^o Pacific coast pour savoir quelle quantité de tuyaux de 6" il faudrait mettre dans le char après y avoir mis 600' de 32" pour en faire une charge complète

Proposé par l' le Conseiller John Vallée

Secondé W. Machabée

que sur les explications données au conseil par le boutein au sujet de sa collection d'eau chez M^e A. Alarie le conseil décide d'y faire former l'eau demain matin

Proposé par l^e le conseiller W. Machabée

Secondé " J. Gingras

de faire nommer M^e Jérôme Valiquette Inspecteur de Comté

Adopté unanimement.

Proposé par l^e le conseiller W. Machabée

Secondé " J. Gingras

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

436.	à Alph. Saindon. par la Corp ^m	travaux au chemin de la Chapelle	46"	
426	"	par M. Marinier & C [°] - Dep ^m trottoir de l'Hotel	2.70	8.70
476	ai Jos. Meindan	" " (main d'œuvre)	3.60	
476	"	172 pieds bois et clous.	7.16	
476	ai J. Mc Gibbon	13% des clous fournis par J. Mc Gibbon (en f ^t)		0.95
476	ai P. E. Forget	1 morceau de bois de 15' x 6.		1.35
476	ai J. J. Mc Gibbon	198' bois		7.92
435	ai Jos. Meindan	charrié du gravier dans sa frontière	1.20	
496	"	enterrer le sable sur son trottoir	0.25	12.27
435	"	par la Corp ^m travaux au chemin de la Chapelle.	9.-	
435	"	Réparation du pont.	1.50	V
435	"	1/2 payé Jos Coli - 1/2 payé Jos. François - Réparations de leur frontière	3.30	V
477-426	Com d'Eau bessier	travaux à la calurette	4.55	V
464	ai P. E. Forget par la Corp ^m	bûcheaux et accessoires Express et pour mettre sur le pont.	194.27	
425	ai Ph. Longpré par le Canal du ch. de l'Eglise -	travaux le 16 et 17 Mai 1921	6.00	
415	ai Alph. Saindon	"	4.50	
315	ai John Valle par la Corp ^m	travaux à l'aqueduc	9.-	
315	ai Jos. Renaud	"	5.10	
Payé à Jos. Paradis Languy	"	"	3.-	
au à Jos. Handel	"	"	3.-	
386 à Albert Handel	"	"	3.-	
474 à St. Malo	"	"	17.50	
474 à St. Malo	"	"	8.-	28.50
474 à St. Malo	"	ouvrir le seuil chez Pâment et Belanger	1.75	
474	par la R. P. C [°]	Dep ^m aux bûcheaux de l'aqueduc chez J. Church et G. Church	3.-	4.25
446	par la Corp ^m	1 fourrière constable Rég ^t n° 87	8.-	
474	"	détroyer le pont.	2.-	

Adopté unanimement

à Scissine.

Proposé par M^e le Conseiller W. Machabée
 Secondé J. Gingras
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Léonard

M. Forget
Maire

Canada
Province de Québec
district de Montcalm

municipalité du Village de Labelle
 À une session spéciale du conseil municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 22 juin 1921 à 8 h du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laduelle session sont présents : Monsieur le Maire M. E. Forget et messieurs le conseiller J. Gingras, John Vallée, Silvani Campeau et W. Machabée formant quorum sous la Présidence de monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par M^e le Conseiller W. Machabée
 Secondé " J. Gingras.

X que le Secrétaire Télégraphique à Vancouver pour connaitre les prix des tuyaux de 5" et de 4", environ 10000 pieds et si on peut mettre cette quantité dans deux chars.

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller W. Machabée
 Secondé J. Vallée
 que la séance soit levée

Jules Léonard
J. L.

Adopté unanimement.
M. Forget
Maire

Copie du télégramme envoyé le 23 juin 1921

Pacific Coast Pipe Co

" inquire approximately for thousand feet each of four and five inches pipes.. quote
 * prices advising if sufficient to obtain carload prices if not what missing.

" Jules Léonard "

Canada

Municipalité du Village de Labelle.

Province de Québec à une session générale du conseil municipal du Village de Labelle tenue à la salle
district de Montcalm ordinaire des séances le 4 juillet 1921 à 8^h 1/2 heure du soir conformément aux
dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session
sont présents Monsieur le maire J. E. Forget et Messieurs les conseillers
J. B. Marinier John Valley Léonard Lampeau et W. Marchalier
formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution
comme suit:

Proposé par M le conseiller J. Lampeau

Secondé " J. B. Marinier

que les minutes des séances du 6 et 22 juin 1921 soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M le conseiller J. B. Marinier

Secondé John Valley

que M. J. Marinier Inspecteur donne avis à la C° du C.P.R. et à M. A. Belanger
d'avoir à réparer la côte le long du chemin de fer et de chez M. Belanger
dans le plus bref délai

Adopté unanimement.

Proposé par M le conseiller J. B. Marinier

Secondé " J. Lampeau

que M. John Valley et J. Lampeau soient délégués par le conseil pour aller examiner
le trottoir en face de J. Côté dans la côte. Voir ce qui il y a à y faire, et faire
rapport au conseil.

Adopté unanimement.

Proposé par M le Conseiller W. Marchalier

Secondé " J. Lampeau

et Commandez à la Pacific Coast Co

1000 pieds de tuyaux de 6" 100 head

4000 " 5"

Reducit à 6 à 5 en bois

12000 1/16 Bend No 137

Proposé un amendement par M le Conseiller J. B. Marinier

Secondé " John Valley

d'acheter du 6" à aller jusqu'au chemin de fer et la balance en 5"
à partie de bois M le maire donne son vote favorablement en faveur de

la proposition principale laquelle est

Adoptée unanimement.

Proposé par M le Conseiller W. Machabée
Secondé " John Valla

que le Conseil autorise M. Donat Clément à poser à ses frais toute la tuyauterie nécessaire pour conduire l'eau chez lui et de lui donner l'eau gratuitement pour 5 ans seulement tant que l'aqueduc passera sur ses propriétés, le conseil se réserve le droit de faire tous les travaux que nécessiterait à l'avoir le terrain de la tuyauterie traversant ses terres et ce sans que M. D. Clément puisse reclamer des dommages au conseil en aucune manière la construction au main pipe devra se faire par notre homme d'aqueduc aux frais de M. Donat Clément.

Adopté unanimement.

Proposé par M le Conseiller W. Machabée
Secondé " J.B. Marinier

X que le Règlement n° 40 tel que voté par le Conseil le 27 juillet 1921 et régulièrement accepté par le Conseil et que le Secrétaire Trésorier en donne avis à la porte de l'Eglise

Adopté unanimement.

Proposé par M le Conseiller W. Machabée
Secondé " John Valla

X de répondre à la lettre de M. L. Dufault du 15 juillet 1921 que nous sommes prêts à rendre sur le lieu le matériaux pour le pont. Mais qu'il veuille bien nous dire ce qu'il faut

Adopté unanimement

Proposé par M le Conseiller J. B. Marinier
Secondé " John Valla

que si M. Machabée soit chargé de s'occuper de l'aqueduc, quand il y aura une plainte et à tant qu'il n'y aura pas de gardien d'aqueduc pour faire l'envoie.

Adopté unanimement

Proposé par M le Conseiller J. B. Marinier
Secondé " W. Machabée

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

à Acad. Courtois par le Compt. f^{me} du 27.5.21. Compte et dépenses

473 X à J. W. Gibbons	Éclairage du pont.	6 ⁴⁰
"	Rép ^{on} pont	1 ⁸⁸
"	Voies	2.29

47.27

9.97

436+	a Alph. Saindon par N. Marinier & C° charrié de la terre dans le côté du dépôt.	\$ 1.50
476+	par le Corp° grav. dans le chemin de la Chapelle.	6. " 7.50
436+	à Jor. Minard par N. Marinier & C° charrié de la terre dans le côté du dépôt.	11.10
476+	L. Lubinville par	2.40
435/	Corp° Reparation du pont	3. "
470	monté Church	4.50
435x	" ch. de la chapelle	7.20 28.20
435/	" du pont. 25' Epineau à 40"	10.08
422/ à Jor. J. McGibbon	1 boîte	0.75 -
474/ à Stan. Milfours	constable degl' 40	3. " -
"	Nettoyage du pont	2. " -
474/	La fabrique dépou à l'abrioir du pacage	1. " -
451/	Corp° ouvrir et fermer l'eau à divers endroits	3.25 -
"	" grav. à l'aqueduc dans la Rivière	19.50 - 29.50
482/ à Louis Valiquette	"	1.80
431/ John Vallée	"	1.50
458/ Jor. Renaud	"	1.50
452/ W. Léveillé	"	1.50
431/ P. E. Paradis	"	1.50
464/ P. E. Forget	Prest. rotative degl' 37 et 40	10. " +
"	Jules Léveillé greffes	10. "

Propose par Ant. le Comte B. Marinier
deuxième Campeau
que la séance soit adjournée
Jules Léveillé
secrétaire adjoint

Adopté unanimement.

P. E. Forget
Maire

Canada
Province de Québec
District de Montcalm A une session officielle du Conseil municipal du Village de Labelle tenue
à la salle ordinaire de séances le 11 juillet 1921 à 8^e heure du soir
conformément aux dispositions du code municipal de la Province
de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire
P. E. Forget et Messieurs le conseiller John. Vallée - Silvani Campeau
et Alph. Saindon formant quorum sous la Présidence de
Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué au conseil statut et ordonne la
résolution comme suit :

Proposé par M^e le conseiller John Vallée

Secondé " Alp. Laindon

X que M^e le Maire et le Secrétaire Trésorier soient autorisés en leur qualité respective à emprunter l'argent qui a été offert au Secrétaire Trésorier soit \$ 4550... et signer avec préteurs des billets à douze mois accordant 6% l'an
Adopté unanimement

Proposé par M^e le Secrétaire Trésorier S. Lampeau

Secondé par " John Vallée

fact 14.7.21 que le Secrétaire Trésorier confirme à la Pacific Coast C^o la commande de tuyaux, réduit et coude remise à son représentant à la dernière séance et y ajoute un D^o de 5" x 3"

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller John Vallée

Secondé " Alp. Laindon

1^o que la demande que Madame D. Thomas ^{obtenu} pour un permis pour une table de Pool lui soit accordée à la condition express de ne pas admettre copie à Dan D. Thomas à la Salle de Pool des joueurs et même les spectateurs âgés de moins de 16 ans sous peine de voir supprimé son permis et qu'une affiche en conséquence soit mise dans la Salle de pool.
15.7.21

2^o que la licence pour restaurant vendant de la boisson douce soit également accordée à M^e D. Thomas.

Ces deux permis n'auront force que jusqu'au 30 avril 1922

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le conseiller John Vallée

Secondé " S. Lampeau

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

*Jules Laindon
Secrétaire Trésorier*

*M. Leyal
Maire*

Canada

Municipalité du Village de Labelle

Province de Québec Assemblée réunie d'urgence à la salle ordinaire des séances le 14 juillet 1921
district de Montcalm et nécessitée par l'arrivée imprévue des employés du Gouvernement chargés de réparer le pont du Village de Labelle, à laquelle sont présents :
M^r le maire P. E. Forget et Messieurs les Conseillers J. Vallée
W. Machabé, Alph. Saindon et J. B. Marinier.

M^r John Vallée présente à l'assemblée un devis dressé avec les employés du Gouvernement du bois et ciment nécessaire à la réparation du pont.

M^r P. E. Forget s'engage à faire fourger tout le bois d'épinette qui sera employé ou trop endommagé à raison de \$40⁰⁰ le mille pieds et à reprendre celui qui ne sera pas endommagé.

Il s'engage aussi à fournir le ciment nécessaire à raison de \$1¹⁵ la poche.
~~supprimé au bas de la page~~ De son côté M^r John Vallée louera le bois flotté nécessaire à raison de \$15⁰⁰ le mille pieds et reprendra le bois ensuite.

vers à. dessous

*Jules Gedouin
secrétaire*

*P. E. Forget.
maire*

Canada

Municipalité du Village de Labelle

Province de Québec Une session générale du conseil municipal du Village de Labelle tenue district de Montcalm à la salle ordinaire des séances le 1^{er} août 1921 à 8 heures du soir, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents : Messieurs le Maire P. E. Forget et Messieurs les Conseillers Joseph Gingras, John Vallée, Silvani Campau, Alph. Saindon, W. Machabé et J. B. Marinier formant quorum sur la résidence de M^r le Maire, dont présents H. B. Labouli et H. Labelle évaluant

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution, comme suit
Proposé par M^r le Conseiller J. B. Marinier

Secrétaire J. B. Marinier

que les minutes des séances des 4 et 11 juillet dernier soient acceptées et signées quant à celles du 14 juillet - supprimer la phrase : De son côté M^r John Vallée louera le bois ~~flotté~~ nécessaire à raison de \$15⁰⁰ le mille pieds et reprendra le bois ensuite.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller W. Machabé

Secrétaire J. B. Marinier.

part 13.8.21.

que le Secrétaire Trésorier écrive à M^e Azarie Biagras au nom du conseil et à la Famine Neuve au sujet de son emplacement près de chez M^e Alfred Nantel et lui ordonner d'avoir à faire le trottoir en montant la côte allant à l'Eglise et ce dans les 15 jours et d'écrire en même temps à M^e E. Dyonnet pour le même effet et dans le même sens.

Adopté unanimement.

Suggéré par M^e le Conseiller Jos. Gingras
Secondé - " - Alph. L'Amour,

que le rôle d'évaluation soit amendé comme suit:

- N^e du rôle d'évaluation 1 Supprimer le nom d'Albert Nantel fils d'Alfred comme fils de Propriétaire
- * 11 Remplacer le nom de W. Latte par celui de P. E. Forget
- * 12 " Jos. Papineau " Jos. Nantel fils
- * 23 Supprimer le nom de P. Milfous comme locataire de Dame St. Milfous.
- * 27 Porter l'évaluation d'Hubert St Denis de 400. à 450. #
- * 28 Remplacer le nom de W. Latte par celui de P. E. Forget.
- * 29 Porter l'évaluation de Eug. Ditchot de 300. à 500. #
- * 30 Remplacer le nom de M. Labelle comme occupant par celui de Rosario Rivard.
- * 31 Porter l'évaluation de M. Labelle de 300. à 500. #
- * 34 Remplacer le nom de Delle B. Lemaitre par celui de Ulric Cypriot.
- * 43 " Israël Nantel " Mathias Ouimet comme locataire
- * 44 Porter l'évaluation de Jos. Barim de 263. # à 500. #
- * 54 " Jos. Gingras de 269. à 500. #
- * 55 Remplacer le nom de Jos. Gingras par celui de Victor Gingras comme propriétaire
- * 58 " E. Fournel " Josephat Bisson locataire
- * 59 Remplacer le nom d'Éphrem Bissonnette comme locataire de Dame Rose Desjardins
- * 60 Remplacer le nom d'Arthur Alain par celui de Israël Nantel comme propriétaire
- * 63 Supprimer le nom de Jules Belisle comme locataire.
- * 65 Porter l'évaluation d'Euclide Goulet de 325. à 400. #
- * 67 " de A. A. Dufresne de 525. à 800. #
- * 68 " Armand Turcotte de 191. à 350. #
- * 72 Remplacer le nom de Leonidas Lacaas par celui de Albert Nantel fils d'Alfred
- * 75 " de Hilaire Belisle et Mat. Ouimet par ceux de J. B. Belanger et Nap. Belisle comme locataires
- * 86 " d'Adomia Paradis par celui de P. E. Forget comme propriétaire
- * 89 Remplacer le nom d'Albert Padoun comme locataire
- * 95 Porter l'évaluation de Tel. Chalifoux de 187. à 250. #
- 106 " Jos. Padoun de 375. à 500. "

- * 152 Denter le nom de Dame Rose Desjardins comme locataire
 * 153 Porter l'évaluation de a.a. Paquin de 450.. à 550..
 * 157 Denter le nom de Jean Forget comme fils major de Propriétaire
 * 161 Porter l'évaluation de W. Machabie de 600.. à 700..
 * 164 Denter le nom de Ph. Longpré fils comme locataire.
 * 166 " Adomias Belisle " "
 * 167 " Alain Gingras " "
 * 170 Remplacer le nom de J.B. Lagnon par celui de F. Mayer comme locataire
 * 175 M. Lavendue Euclide Aibia "
 * 179 Porter l'évaluation de Jules Brassard de 650.. à 800..
 * 188 Remplacer les noms de J. Dubé et Alex. Poupet par ceux de Albert Charbonneau et Edg. Paquette
 comme locataires Adopté unanimement.
- Proposé par M^e le conseiller J. B. Marinier
 Secondé - " - Jos. Gingras
 que M^e Alph. Lainot soit chargé de faire décharger et surveiller le déchargeement
 des tuyaux. Adopté unanimement.
- Proposé par M^e le conseiller W. Machabie
 Secondé - " - Jos. Gingras
 M^e Paquet 13.8.2 que l'Inspecteur de voirie aille voir la rue de St. Maloors et fasse enlever tout le bois
 et autres encombrances qui il y a dans cette rue. en un mot clairez la rue
Adopté unanimement.
- Proposé par M^e le conseiller Jos. Gingras
 Secondé par - " - J. B. Marinier
 que M^e le maire et le secrétaire trésorier en leur qualité respective soient autorisés
 à emprunter de M^e Pa. Labelle fil. la somme de \$1500.. et de lui signer 1 billet
 à 12 mois avec int. 6% l'an. cette somme complète ce que la résolution du 11 juillet
 1921 les autorisait à emprunter. Adopté unanimement.
- Proposé par M^e le conseiller Jos. Gingras
 Secondé - " - J. B. Marinier
 que M^e Noïse Menard soit désigné comme comptable spécial. par la
 municipalité du Village de Labelle Adopté unanimement.
- Aujourd'hui 29 juillet 1921

Proposé par M. le conseiller J. B. Marinier

Secondé " Alphonse Laindon

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés:

Travaux faits dans la rivière pour creuser le lit du fleuve et élever les rives enjambant la rivière.

428 payable à W. Machabie 10 heures.

3..

v

+ 432 " J. Valiquette 23 . 5.75 v

433 " Louis Valiquette 39 . 10. .. v

X 438 " Joseph Renaud 31/2 . 7.58 v

439 " Wilfrid L'ortet 34 . 8.50 v

P 440 " fils 19 . 1.90 v

463 " Fred. David Périn 1 voyage à la Dame. 1.00 ~~22.00~~

474 " Stan. Gifford 34 heures. 8.60 v

474 " Lomer Gifford 19 . 4.78 ✓ \$1.25

464 " P. E. Forget 1 sac ciment v 1.40

464 " Travaux faits au pont. -

- 464 payable à P. E. Forget. 1 combueau cheval et homme 7. fours à 3⁷⁵ 26.25 ✓

464 " " " 3.75 ✓

Payé à Pierre Bigras 1. . 2.50 v

456 " J. B. Bagnor 1. . 2.50 ✓

454 " Mathilde Malen 1/2 . 1.25 v

456 " Louis Valiquette 21/2 . 6.25 ✓

P 452 " Wilfrid L'ortet . 1/2 . 1.25 v

4355 " Joseph Renaud . avec team et homme ✓ 51/2 . 27.50 ✓

Payé à Alderic Gingras 21/2 . 6.25 ✓

P 492 " Louis Valiquette 3 . 7.50 ✓

P " Lucien Martel 3 . 7.50 ✓

P 452 " Wilfrid L'ortet . 3 . 7.50 ✓

247 " Med. Bourgeois Périn 3 . 7.50 ✓

474 " St. Maloors . 1 team avec 1 de son fils 3 . 15. .. v

474 " lui même 3 . 7.50 ✓

474 " Lomer 3 . 7.50 ✓

221 " J. Gingras . 1 team et 1 homme 3 . 15. .. ✓

465 " Rosario Nivard . 2 . 10. .. ✓

+31 " John Valle 3 . 7.50 ✓

470 à Bellini lampcane par la Corp. Belair, au Pont 3. hours 170.00

Payé à John Ledoux 2 cadenas pour fermoir du pont 12..

9..

à suivre.

Payé en à Aug. le vingt par la Comp ^{ny} 1 Stop. Coct. de 2"		2.76 ✓
un à Equipment Specialties Ltd factures tuyaux aqueduc		2232.08 ✓
un freight sur d ^e		448.80 ✓
435 V à Job Minard. par L. Dubois réparation toit bois et clous	V	1. "
435 V " M. Marinier & C ^o	Hotel	1. "
435 V D. Brunet	"	1. "
217 V à John Vallée par les Intérêts au canal de l'Eglise. Bois fourni		19.43
225 " à Lewis Bros. fin du 2 juillet 1921 1 morceau brisé 18"		1. 35
474 à St. Maloens. par la Comp ^{ny} gravure dans la rivière	0.60	
474 " ouvrir l'eau dans 2 maisons du church	1. "	
474 " creuser et poser 1 boîte à la salle du Conseil	1.80	3.40 ✓
	Adopté unanimement.	

Proposé par 1^{er} le Conseiller John Vallée
Secondé " Jos. Gingras

que la séance soit adjournée jusqu'au jour de l'arrivée des tuyaux de l'aqueduc

Adopté unanimement.

Jules Lécluse
sec. & rév.

x P. E. Forget Maire

Canada

Municipalité du Village de Labelle.

Province de Québec à une session générale du conseil municipal du Village de Labelle District de Montcalm comme suite à l'afournement en séance du 1^{er} et et avoir donné à tous les membres du conseil tenue à la salle ordinaire des séances le 17 Août 1921 à 8 heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec

A laduelle session sont présents Monsieur le Maire P. E. Forget et Messieurs les Conseillers Jos. Gingras. John Vallée. Silvani Campreau. Alph. Saindon. W. Machabie et J. B. Marinier formant quorum sous la Présidence de monsieur le maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par 1^{er} le conseiller Jos. Gingras
Secondé " John Vallée

que le Secré. trésorier écrive à la C^o Equipment Specialties C^o que nous n'avons pas reçu le 1 cast iron 1/8 Bend et le cast Iron 1 5/8" de plus que les tuyaux de 4" destiné à M^{me} J. A. Danversine. nous ont été changé comme du 5" sur la facture et par conséquent nous devons être remboursé.

Proposé par M le Conseiller J. B. Marinier
Secondé " Silvani Campeau

que M^r Charles Martin fils soit engagé comme gardien d'aqueduc sur le prix de base de \$ 500⁰⁰ par an et ce jusqu'au 30 avril 1922 avec conditions du vieux contrat et dans le cas où la maison du conseil côté nord deviendrait vacante M^r Ch. Martin la louerait.

Le Secrétaire Trésorier est autorisé à donner à M^r Euclide Aubic comme quoi le conseil devra reprendre la maison qui lui est louée

Adopté unanimement.

La séance est adjournée pour dix minutes.

Les dix minutes étant écoulées la séance est repisée.

Proposé par M le Conseiller W. Machabé

Secondé " Jos. Gingras

que les travaux de réparages de l'aqueduc pour le tuyaux en bois d'abord soient faits à la fournaise et mis en marche immédiatement et quand le conseil aura constaté le coût de ces travaux il continuera les travaux de passage des tuyaux en fer jusqu'au bout

Proposé un amendement par M le conseiller J. B. Marinier

Secondé " John Vallie

que les travaux de l'aqueduc, d'un bout à l'autre soient faits immédiatement à la fournaise

Ont voté pour l'amendement

Messieurs J. B. Marinier, John Vallie, Silvani Campeau et Alph. Saindon.

Ont voté pour la proposition principale

Messieurs W. Machabé et Jos. Gingras

la proposition en amendement ayant réuni la majorité est

Adopté unanimement

Proposé par M le conseiller J. B. Marinier

Secondé par " W. Machabé

que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à payer les hommes qui auront travaillé à l'aqueduc tous les samedis suivant le temps remis par le foreman le salaire d'un homme sera suivant sa capacité avec maximum de 2⁵⁰ par jour

un homme avec 2 chevaux \$ 5⁰⁰ par jour

avec 1 cheval \$ 3⁷⁵

et que M^r Ch. Martin fils soit nommé conducteur des travaux par le conseil à raison de \$ 2⁵⁰ par jour y compris son salaire de gardien d'aqueduc et que Messieurs le maire et Messieurs les conseillers W. Machabé, John Vallie et Jos. Gingras soient formis au conseil périodique par M le maire pour aller visiter les travaux et donner leurs ordres au constructeur

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le conseiller Jos. Gingras

Secondé - - J. B. Marinier

que M^e Machabée soit chargé d'engager les hommes et de prendre de préférence les hommes mariés contribuables du village.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le conseiller W. Machabée

Secondé " J. B. Marinier

que le conseil autorise M^r Donat Clément à poser à ses frais toute la tuyauterie nécessaire pour conduire l'eau chez lui et de lui donner l'eau gratuitement tant que la terre lui appartiendra ou à un de ses descendants directs, le conseil se réservant le droit de faire tous les travaux que nécessiterait à l'avenir le service de la tuyauterie de l'aqueduc traversant ses terres et ce sans que M^r Donat Clément puisse réclamer des dommages au conseil en aucune manière et ces droits resteront toujours attachés à la terre quand même la propriété changerait de nom et si M^r Donat Clément place l'eau dans son pâcage il devra adapter à son usage un appareil automatique arrêtant l'eau quand l'aug. est pleine et ce suivant l'ordre du Conseil et à ses frais.

Adopté unanimement

Proposé par M^e le conseiller Jos. Gingras

Secondé - - W. Machabée

de dire à l'Inspecteur de voirie d'enlever le tableau de l'about du pont côté sud. de relever l'about du pont côté nord. en employant le morceau de bois cané qui il y a en bas du pont et vois les machiens de 3^e trop mauvais et les remplacer

Adopté unanimement

Proposé par M^e le conseiller J. B. Marinier

Secondé - - John Vallée

que l'Inspecteur de voirie donne avis aux intéressés de la rue de Stan. Milfours d'avoir à bombarder leur chemin de suite.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le conseiller Jos. Gingras

Secondé J. B. Marinier

que le Secrétaire trésorier érie à la porte de l'Eglise que les bois du pont seront vendus sur le lieu au comptant le lundi 22 courant à 10 heures du matin

Adopté unanimement.

à finir.

Proposé par M le conseiller Silvani Lampeau
 Secondé - " John Vallée
 que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

464 à P.E. Forget par la Corporation

Maison du Conseil	0.75
Éclairage du Pont	2.65
Aqueduc. fourniture.	1.70
Pont. Clément	670.30
Clous.	9.38
Peinture	166.22
Bois	28.10
Lampeau et bâche	13.13
Divers. Phone etc	<u>2.55</u>
464 à P.E. Forget Bois pour le Pont	55.06 ✓
422 à J. Gibbons	50.64
P à John Vallée.	36.36 ✓
P , Planage du bois	4.. ✓
P , aqueduc 1 Gage.	5..
P à Jos. Gingras Bois pour le Pont	12.80 ✓
P à Stanislas Miljous - bâcheux au pont	15.. ✓
P Nettoyage et déparation du pont.	3..
P Allumage des fourneaux 15 jours	2..
P Champs le long de 5' à la boutique	2.50
P à Jos. Karel Pier.	1.50
P Médecin	0.63
P Léonard Karel	"
P O. Gauthier	1.50
P J. Vallée	0.63
P L. Langlois	1.50
P J. J. Lacombe	0.63
P Paul Lacombe	0.63
P René Paquette	0.63
P Donat Marier	0.63
P Orila Marier	0.63
P Wilfrid. Lévert	1.50
H36 Albert Laindon	1.50
H36 Alph. Laindon le 15 et le 16	<u>4.00</u> 15.91

Adopté unanimement.

Proposé par le conseiller Jos. Gingras
 Seconde W. Machabé
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Léonard
 Sec. Trésorier

X M. Legay Maire

Canada

Province du Québec
 District de Montcalm

À une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la Salle ordinaire des séances le 6 Septembre 1921 à 7 $\frac{1}{2}$ heures du Soir conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire M. E. Forget et Messieurs les conseillers Alphonse Saintonge et John Vallée.

Sur les circonstances spéciales de la Rocheleau Paroissiale.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par le conseiller Alph. Saintonge

Seconde " John Vallée

que la séance soit adjournée au lundi 12 courant à 7 $\frac{1}{2}$ heures du Soir

Adopté unanimement.

Jules Léonard
 Sec. Trésorier

X M. Legay Maire

Canada

Municipalité du Village de Labelle

Province de Québec à une session générale du Conseil municipal du Village de Labelle comme tenue à distict de Pontcalais, l'ajournement fait de quorum en séance du 6 et aviso donné aux conseillers absents tenue à la salle ordinaire des séances le 12 Septembre 1921 à 8 heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents : monsieur le maire P.-E. Forget et messieurs les Conseillers. Jos. Gingras. John Vallée. L. Campeau. W. Machabé et J.B. Marinier formant quorum sous la Présidence de monsieur le maire Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par M. le Conseiller Jos. Gingras
Secondé — " W. Machabé

que les minutes des séances des 1^{er} et 17 Août et 6 Septembre 1921 soient acceptées et signées sauf à ajouter à la résolution du 17 Août relativement à M. Donat Clément : que celui-ci aura à payer l'eau pour ses animaux tout le temps qu'il prendra de l'eau dans son pâcage, vu que la construction de son pâcage est séparée de celle de la maison,
que le Sec. Gresonie fasse le contrat de D. Clément et lui donne avis de venir à la session du 1^{er} Lundi d'Octobre

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jos. Gingras
Secondé " John Vallée

que M. Charles Martineau prépare tous les tuyaux de 3" qui sont disponibles enlever ceux qui sont à la banch et ce d'ici à ce que le Y arrive et de prendre les ordres du Comité. — Quel la Dam soit réparée de suite boucher les trous par où l'eau se perd, et le rehausser de 3 pieds ou à peu près.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller W. Machabé
Secondé par J.B. Marinier

que M. Damasse Labelle officiel du bureau d'Hygiène aille visiter la propriété du Conseil au sujet des closets et donne les ordres nécessaires pour remédier à cet état de choses

Adopté unanimement.

Proposé par l^e le conseiller S. Campeau

Secondé Jos. Gingras

que la couverture de la cuisine & de la maison du Conseil soit réparée. M^r Ch. Martin acheta le papier au nom du Conseil et fit l'ouvrage à ses frais

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller W. Machabéï

Secondé Jos. Gingras

que le Secrétaire Trésorier donne avis légal à M^r Jos. Renaud d'avoir à quitter le logis du conseil loué par lui.

M^r Ch. Martin de son côté s'engage à louer les 2 logis

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller J.B. Marinier

Secondé W. Machabéï

que le rôle d'évaluation soit annulé en revêtant le nom d'azarie Biñas comme propriétaire de l'Empl^t n° 256 du plan cadastral à côté de chez Alfred Lacelle et de porter l'évaluation foncière à \$50.

Adopté unanimement.

Proposé par l^e le conseiller Jos. Gingras

Secondé John Vallée

que le conseil prenne les procédures nécessaires contre Joseph Dufineau pour payer la pension de sa mère

Adopté unanimement.

Proposé par l^e le conseiller Jos. Gingras

Secondé John Vallée

que M^r S. Campeau et J.B. Marinier aille voir si il y a moyen de bâti une écurie dans la cours de la maison du Conseil. et en faire rapport à la prochaine séance

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller W. Machabéï

Secondé pas.

que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à préparer un règlement ordonnant que tous les magasins, restaurants et tous endroits publics soient fermés le Dimanche. Tous ceux qui seront pris en défaut seront condamnés à une amende de \$25.

Proposé par l^e le conseiller Jos. Gingras

J.B. Marinier

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

464 à P. E. Forget par la Corp ^{re} 1000' Epingle pour la Shed de la maison du Conseil	\$ 40--
464 " " 15 lb. clous about du front	1.05
464 " " 195' madras de 3"	6.83
P à Mapt. Maher 5 heures au rade	1.25
436 à Alp. Laindon 9	2.25
496 à Jos. Menard Trav. pour réparer le front et enlever le Sable de l'about côté sud	9.25
496 , par le Port. au canal de l'Eglise. Déparation de la cale en face de chez A. Lecompte	2.54
493 à James Mc Gibson par la Corp ^{re} Dynamite, fuse et cable. aiguillette	3.85
R H. Adam dep ^{re} drils et clefs	1.75
P à Jos. Demers 12 livrets reçus pour l'eau	10. "
Equipment Specialties 1 Valve de 5" en fonte	30. "
385 à Jos. Papineau pour bois scié pour Dr Rose Desjardins lorsque sa maison a été placardée pour déplacier à crediter sur le Compte du pat. lui pour la pension de sa mère.	2.75

Adopté unanimement.

Proposé par M le Conseiller Jos. Gingras
Secondé P. Lampeau

que la séance soit levée

Adopté unanimement

Jules Lehoux
sec. trésor

P. Forget
Maire

Canada

Municipalité du Village de Labelle.

Province de Québec à une session générale du Conseil municipal du Village de Labelle tenue à la distict de Montcalm, salle ordinaire des séances le 3 Octobre 1921 à 7^½ heures du Soir conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers John Vallée et Silvani Campeau
Advenant l'heure de 8²⁵ et vu les quarante heures il est proposé par M^r le Conseiller John Vallée

Secondé par S. Campeau

d'affirmer la séance à 9 heures du Soir

Advenant l'heure de 9 h²⁵ sont présents Monsieur le Maire P. E. Forget et Messieurs les Conseillers Joseph Gingras, John Vallée, Silvani Campeau, Alph. Laindon et J. B. Marinier formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

La séance est ouverte et il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne la résolution comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller Jos. Gingras

Secondé " J. B. Marinier

que les minutes de la séance des 6. 12 Septembre 1921 soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Jos. Gingras

Secondé Silvani Campeau

que M^r Jos. Denand reste dans son logis jusqu'au 30 avril 1922

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller J. B. Marinier

Secondé Alph. Laindon

que le gardien d'aqueuduc voie où est le stop cock chez M^r E. Ditchot et si la boîte est fournie et enterrée et au bon endroit, d'en mettre une autre

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller J. B. Marinier

Secondé Joseph Gingras

que les travaux de l'aqueuduc soient continués aussitôt que possible jusqu'au bout si l'on peut trouver des hommes à 2²⁵ et que les hommes soient engagés par le gardien de l'aqueuduc

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller J. B. Marinier

Secondé Jos Gingras

que le rôle d'évaluation soit annulé en remettant le nom de M. Adelard Belisle

Comme locataire de M^r Louis Valiquette

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller J. B. Marinier
Secondé Jos. Gingras

que le trou pratiqué dans la cabane de la dam soit réduit à 2 pieds carre
Voir ce que contient une grille de 1²" de maille

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller John Vallee
Secondé Silvani Lampeau

que quand le gardien de l'aqueduc aura besoin de matériel, qu'il
s'adresse au Secrétaire Trésorier qui le commandera

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller John Vallee
Secondé Silvani Lampeau

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

P	à Ch. Martin par la Corp ^m	Tous place l'eau sur le pont (ceci comme récompense)	14.50
P	" " 3 voyages chez D. Clément		1.00
P	à Al. Hantel " 1 jour au puitsard de la maison du Conseil		2.50
P	à Al. Gingras " " "		2.50
P	à H. Adam " Dép. divers outils aqueduc		11.45
146	à Jos. Minnard par Jos. Gingras Bravoux au trottoir		5.00
P	à W. Bertrand par la Corp ^m 100 poches vides pour charrié le sable de la Dam		10.00
	à la F ^e de Blance, Legault 6 livres de secus.		2.58
464	à P. E. Forget 139 poches ciment pour la Dam		159.85

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller J. B. Marinier
Secondé Jos. Gingras
que la séance soit levée

ME

Adopté unanimement.

Jules Ledoux
Secrétaire Trésorier

ME
P. E. Forget
Maine

Canada

Municipalité du Village de Labelle.

Province de Québec à une session spéciale du Conseil municipal du Village de Labelle district de Montcalm, régulièrement convoquée tenue à la salle ordinaire des séances le 11 octobre 1921 à 7/2 heures du soir, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents : monsieur le Maire P.-E. Forget et messieurs les conseillers Silvani Lampeau, Alph. Saindon, W. Machabée et J. B. Marinier formant quorum sous la Présidence de monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par M^r le Conseiller W. Machabée
Secondé " " J. B. Marinier

que le Conseil municipal du Village de Labelle en session spéciale passe une résolution pour présenter ses condoléances à Madame l'^e V. F. Forget lui exprimant en même temps tous les regrets que nous ressentons de la perte cruelle qu'elle vient d'éprouver en la personne de son époux bien aimé, Père de notre maire M^r P. E. Forget et que copie de cette résolution soit envoyée à la famille à St Agathe des monts

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller J. B. Marinier
Secondé " " W. Machabée

que le gardien de l'aqueduc fasse un Y en bois carré et continue les travaux d'aqueduc immédiatement

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller J. Lampeau
Secondé " " Alph. Saindon
que la séance soit levée

Jules Lampeau
Second. trésorier

Adopté unanimement

P. E. Forget
Maire

Canada

Municipalité du Village de Labelle.

Province de Québec à une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la District de Montcalm, salle ordinaire des séances le 8 Novembre 1921 à 7^½ heures du Soir conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers Alph. Saindon W. Machabée et S. Lampeau -

Après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été constaté

Il est proposé par M le Conseiller Alph. Saindon

Secondé " W. Machabée

que la séance soit adjournée au Samedi 12 Octobre

Adopté unanimement.

*Jules Léonard
Secondé*

Canada

Municipalité du Village de Labelle.

Province de Québec à une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle comme District de Montcalm suite à l'adjournement faute de quorum en séance du 8 Octobre et avis donné aux conseillers absents, tenue à la salle ordinaire des séances le 12 Novembre 1921 à 8 h³⁰ du Soir, conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs le Conseiller Joseph Gingras, John Vallée, Silvani Lampeau, Alphonse Saindon et W. Machabée formant quorum sous la présidence de M. Alph. Saindon Pro Præs.

Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M le Conseiller Silvani Lampeau

Secondé " John Vallée

que les minutes des séances du 3 et 11 octobre 1921 soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M le Conseiller W. Machabée

Secondé " " J. Gingras

que les emplacements ci-dessous soient envoyés au conseil de Comté pour y être vendus pour le一下子. et qui avis en soit donné aux propriétaires.

+ Adjugé Marcotte Empl. N° 9 du rôle.

P	H. A. Langerin	Empl ^t n° 62 du rôle
X	L. Arsenault	" 90 "
X	Ad. Gagnon	" 116 "
X	N. Marinier & C ^o	" 47 "
X	J. J. Lacombe	" 190 "

que le Secrétaire Trésorier écrive à la Diordan C^o: que nous ne pouvons pas attendre pour les taxes et que si elles ne sont pas payées de suite nous enverrons toutes leurs propriétés au Conseil de Comté le 20 Décembre prochain pour y être vendues pour taxes.

Adopté unanimement.

Proposé par l^e le Conseiller John Valée
Secondé W. Machabée

que l^e le Maire et le Secrétaire Trésorier en leurs qualités respectives soient autorisés à emprunter l'argent strictement nécessaire pour rencontrer les paiements due au Crédit Foncier le 1^{er} Décembre prochain et de signer aux préteurs des billets à 12 mois avec intérêt 6%

Adopté unanimement

Proposé par l^e le Conseiller Jos. Gingras
Secondé Silvani Lampeau

que le rôle d'évaluation soit amendé comme suit:

X Remplacer le nom de l^e n^o 1 napi. Paquin par celui de J.A. Gratton Empl^t n° 51

X " Victor Gingras " Jos. Gingras " 55

X " Arthur Alarie " Josephat Bisson " 58

X Remplacer le nom de Rod. Dumoulin comme locataire " 83

Adopté unanimement

Proposé par l^e le Conseiller John Valée
Secondé Jos. Gingras.

qui après avoir entendu les explications données au Conseil par M. Donat Clément le conseil décide de lui faire son contrat suivant la résolution du 17 Août 1921 sans faire mention de la résolution du 12 Septembre 1921 laquelle devient nulle et non avenue.

Adopté unanimement.

Proposé par l^e le Conseiller John Valée
Secondé Jos. Gingras

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés
464 v à P. E. Forget. Assurance au front.

9.60

à suivre.

P.	a W. Machabée pour la maison du conseil . 3 roule papier et 1 poile neuf pour l'adjudice diverses fournitures et réparat. d'outils	26.50	
P	à Aug. Couillard. fu du 7.10.21. 1 feuille paquetage 1/8"	<u>25.65</u>	53.15
P	" 11.10.21 12 Stop cocks	1.73	
P	" 26. " Unions - coupling x**	26.43	
P	" 27. " Unions - nipples.	74.81	
P.	à Eh. Martin pour la Coop ^{re} pour avoir mis de la neige sur le pont	<u>44.59</u>	147.56
		1. "	

Proposé par M^e le Conseiller W. Machabée
Secondé S. Lampeau
que la séance soit levée

Adopté unanimement

Jules Ledoux
Secrétaire

Adopté unanimement.
John Saindon

Canada
Province de Québec
Métis de Fontainebleau

Municipalité du Village de Labille.

A une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labille régulièrement convoquée tenue à la salle ordinaire des séances le 25 novembre 1921 à 8 heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents : Messieurs le Maire P. E. Forget et messieurs les Conseillers John Vallée, S. Lampeau, Alphonse Saindon et W. Machabée formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par M^e le Conseiller W. Machabée

Secondé par John Vallée

que le Secrétaire Trésorier commande immédiatement par téléphone chez Aug. Couillard

2 Stop cock en fonte pour tuyaux de 3" à expédier par express.

5 longues tuyaux en fer galvanisé de 3" " par freight

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller W. Machabée

Secondé Alphonse Saindon

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux
Secrétaire

M. Forget
Maire

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

Municipalité du Village de Labelle.

A une session générale du Conseil municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 5 Décembre 1921 à 8 h^{re} du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à ladite session sont présents:

Monsieur le maire P. E. Forget et messieurs les Conseillers Jos. Gingras John Vallée, Alphonse Saindon et W. Truchabéé formant quorum sous la Présidence de monsieur le maire:

Proposé par M^r le conseiller Jos. Gingras

Secondé " " John Vallée

que les minutes des séances des 8, 12 et 25 novembre 1921 soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Jos. Gingras

Secondé par " " W. Truchabéé

que le rôle d'évaluation soit amendé comme suit:

En remplaçant le nom de Mr J. A. Sutherland par celui de Mr L. Lubinville Père pour l'emplacement n° 14 du rôle d'évaluation

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller W. Truchabéé

Secondé " " Alph. Saindon

que le contrat de l'éclairage du pont de Labelle offert par Mr J. McClellan soit accepté seulement de remplacer dans le contrat les lampes de 20 watts par des 25 watts et à ces conditions le conseil autorise monsieur le maire et le Secrétaire Trésorier à signer ce contrat.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller W. Truchabéé

Secondé " " Alph. Saindon

que le Conseil demande au Procureur Général pour que M^r le Docteur A. A. Dufresne soit nommé recours conjoint pour le district de Montcalm

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller John Vallée

Secondé " " Jos. Gingras

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

à Aug. Lavoilloux. f^r du 23 Novembre

" 29 " Guyane

12.89

65.87

496 ✓	à M. Ménard pour les intérêts au canal de l'Eglise		
	Travaux à la Calvrette en face de chez M. Dumang lecompte		
225 ✓	19" large de madrier Epinette x 13' x 3" à 40.-	16.-	
225 ✓	Main d'œuvre	3.90	17.90
473 ✓	par J. Mc Gibbon pour nettoyer ses Embases		1.58
298 ✓	Em. Godau fils		5.28
- " " Coupé côte de Belanger			2.35
- " " à lettre enregistrée			0.25
- " " Remplis l. Ebouli dans la côte de Church (cl. Mad.)			27.30
- " " " " " " " " et chez Tessier		32.51	1.13
P à Moïse Ménard - " " pas et démarches se licencie Colporteur ambulant			2.-
P à Louis Valiquette - " " sondage à 3 bornes fontaine			1.50
P à Oscar Gauthier - " " Travaux à l'aqueduc N			5.18
P à D. Dauphin " " " " N.			5.18
P à T. Laindon " " " " N.			4.50
P à Ch. Martin " " " " N.			2.08
P à Brunet " " " " N.			
473 à J. Mc Gibbon " Eclairage du front. 4.75			
473 Pont N. clous 3.57			
473 aqueduc 2.45			10.77

Adopté unanimement

Proposé par l'le conseiller Jor. Gingras
Secondé " John Vallée
que la séance soit levée

Adopté unanimement.

J. Léonard

F. E. Fiset
Maire

Canada

Province de Québec
District de Montcalm

Municipalité du Village de Labelle.

À une session spéciale du conseil municipal du Village de Labelle régulièrement convoquée par avis à chacun des membres du conseil, tenue à la salle ordinaire des séances le 19 Décembre 1921 à 8 heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec. à laquelle session sont présents : monsieur le Maire P. E. Forget et messieurs les conseillers Joseph Gingras John Vallée, Silvain Lampeau, Alphonse Laindon et J. B. Marinier formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par M^e le conseiller J. B. Marinier

Secondé par — — John Vallée

que le contrat de M^e Léliebon pour l'éclairage du pont soit accepté sous réserve que sis les lampes de 20 Watts ne donnent pas satisfaction le conseil se réserve le droit de modifier le contrat

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le conseiller Alph. Laindon

Secondé " S. Lampeau

que la sommission de M^e Jos. Létie pour l'entretien du pont pendant l'hiver 1921-22 soit acceptée par le Conseil pour la somme de # 6⁰

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le conseiller J. B. Marinier

Secondé " Alph. Laindon

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Léliebon
S. E.

P. E. Forget
Maire